

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

L'intégration de l'économie circulaire au sein des politiques locales : analyse comparative de deux administrations communales wallonnes à travers le prisme de la théorie de l'acteur-réseau

Auteur : Jordane Vandenbussche
Promoteur : Philippe Roman
Lecteur-rices : Périne Brotcorne & Valentin Vassart
Année académique 2023-2024
Master en politique économique et sociale à finalité spécialisée
Analyse et évaluation des politiques

Remerciements

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux membres de ma commission d'accompagnement : Monsieur Philippe Roman, mon promoteur, pour son écoute attentive et ses conseils éclairés ; Madame Périne Brotcorne, pour son aide précieuse sur l'approche méthodologique mobilisée ; et Monsieur Valentin Vassart, pour ses conseils avisés. Leur disponibilité a grandement facilité la réalisation de ce mémoire.

Je souhaite également exprimer ma gratitude envers mes camarades de classe, en particulier Anne-Sophie, Géraldine, François et Tatiana, pour leur solidarité lors des travaux à réaliser tout au long de cette dernière année de master.

Je dois aussi cette réussite à notre secrétaire documentaliste de la FOPES, Madame Anne-Hélène Pilon, à nos coordinateurs de groupe, Madame Mathilde Collin et Monsieur Damien Bouchat, et à l'ensemble des enseignants de la FOPES qui ont fait partie de cette aventure, pour leur précieuse assistance et leurs enseignements enrichissants.

Je suis tout autant reconnaissant envers mes collègues et amis avec qui j'ai pu bénéficier de moments d'échanges enrichissants et éclairants tout au long de mon parcours universitaire.

Je remercie particulièrement les membres de ma famille pour leurs encouragements et leur confiance en mes capacités. Leur précieux soutien dans les moments les plus déterminants ont été pour moi une vraie source de réconfort.

Enfin, je souhaite exprimer ma profonde gratitude envers mon épouse Céline, qui a été pour moi le pilier le plus solide durant ces trois années intensives. Sans elle, poursuivre des études universitaires n'aurait pas été envisageable. Ses encouragements, sa foi en moi et son dévouement sans faille dans notre quotidien, notamment auprès de nos enfants pendant les périodes intenses, ont été essentiels à ma réussite. Son amour, sa patience et la sérénité qu'elle m'a apportée ont également été des soutiens inestimables, et je lui suis infiniment reconnaissant pour cela.

Table des matières

1. Introduction.....	5
2. Structure du mémoire	7
3. Revue de la littérature.....	8
3.1. Première partie : l'économie circulaire	8
3.1.1. Le modèle économique linéaire	8
3.1.2. Définition de l'économie circulaire.....	9
3.1.3. Caractéristiques	10
3.1.4. Les champs d'actions de l'économie circulaire	15
3.1.5. Le cadre règlementaire	19
3.1.6. La vision de Circular Wallonia	21
3.1.7. Les outils existants pour les pouvoirs locaux	23
3.1.8. Les stratégies circulaires territoriales	24
3.1.9. Interrogations autour du concept de l'économie circulaire	26
3.1.10. Les obstacles à l'intégration d'une politique de circularité	27
3.1.11. Que retenir de cette première partie théorique ?	29
3.2. Deuxième partie : la théorie de l'acteur - réseau.....	30
3.2.1. Introduction.....	30
3.2.2. Les principaux concepts de la théorie de l'acteur-réseau	30
3.2.3. Les quatre opérations de la sociologie de la traduction.....	32
3.2.4. Présentation des actants clefs de l'économie circulaire	34
4. Méthodologie de la recherche	39
4.1. Présentation.....	39
4.2. Structure méthodologique.....	40
4.3. Le modèle d'analyse.....	41
5. Analyses empiriques.....	42
5.1. Présentation des administrations communales.....	43
5.1.1. Administration communale A.....	43
5.1.2. Administration communale B	43
5.1.3. Administration communale C	43
5.2. Présentation des actants humains interrogés.....	44
5.3. Analyse réseau des administrations communales A et B	45
5.3.1. Administration communale A.....	45

5.3.2.	Administration communale B	52
5.4.	Analyse transversale	59
5.4.1.	L'engagement politique	59
5.4.2.	La gestion des défis	60
5.4.3.	La dynamique des réseaux.....	61
5.4.4.	Analogie entre les deux communes.....	61
5.4.5.	Liens avec l'échelle de Lansink	62
5.4.6.	Les conclusions	63
5.5.	Analyse réseau de l'administration communale C	64
5.5.1.	Le processus de traduction.....	64
5.5.2.	Les pistes de solution	67
6.	Discussions	68
6.1.	Liens avec le cadre théorique.....	68
6.2.	Limites de la recherche et perspectives	69
7.	Conclusion générale	71
8.	Bibliographie.....	74
9.	Table des figures	80
	Annexe I : guide d'entretien	81
	Annexe II : analyse des entretiens réalisés	83

1. Introduction

La décision de consacrer ce mémoire à l'économie circulaire s'imposait naturellement. Tout d'abord, ma sensibilité aux enjeux environnementaux m'avait déjà conduit à réaliser un travail de fin d'études en bachelier en droit sur le droit de l'environnement et son application en Belgique. Ensuite, l'importance de ce concept sur la scène politique européenne en tant qu'outil stratégique pour une meilleure gestion de nos ressources, face au modèle économique linéaire prédominant, était évidente depuis plusieurs années.

Cette volonté politique se reflète à présent sur la scène régionale. L'administration communale, au sein de laquelle je travaille depuis le 15 juin 2020, a adhéré le 17 décembre 2019 au Green Deal achats circulaires, une initiative de la Région wallonne visant à encourager les organisations à adopter cette approche dans leurs approvisionnements et qui a été en vigueur jusqu'en 2022.

Malgré son caractère non contraignant, cette démarche politique semble témoigner de l'engagement de l'administration à suivre les recommandations régionales en matière de circularité. En tant qu'employé du service des marchés publics, sensibilisé aux préoccupations environnementales et écologiques, je suis attentif aux mesures concrètes destinées à mettre en œuvre les décisions politiques en faveur de l'économie circulaire, notamment en matière d'achats, mais aussi aux acteurs impliqués dans ces initiatives et aux partenariats potentiels permettant de bénéficier d'un soutien pour concrétiser ces actions.

Dans ce contexte, une analyse des pratiques relatives à l'économie circulaire au sein des administrations communales engagées dans cette voie apparaît pertinente. Cette étude comparative nous permettra de cerner les défis rencontrés, les parties prenantes impliquées, leurs intérêts et contributions respectives, ainsi que leur capacité à mobiliser d'autres acteurs. Il est également primordial d'examiner les événements ayant favorisé l'émergence de ces pratiques, afin de mieux appréhender les différentes approches adoptées et les leçons qu'elles peuvent offrir à une administration moins avancée dans ce domaine.

Pour mener à bien cette démarche constructive, nous adopterons une approche basée sur la sociologie de la traduction, aussi appelée théorie de l'acteur-réseau. Cette perspective nous permettra de comprendre comment les relations entre les différents acteurs impliqués dans l'intégration de l'économie circulaire au sein des politiques locales évoluent au fil du temps.

Développée par Madeleine Akrich, Bruno Latour et Michel Callon, elle prend en considération à la fois des acteurs humains et non-humains interconnectés au sein d'un réseau évolutif.

Les administrations locales peuvent jouer un rôle dans la promotion de l'économie circulaire, grâce à l'établissement d'un réseau d'acteurs impliqués au niveau communal et la mutualisation des connaissances, des compétences et des ressources. Ces actions semblent essentielles pour relever les défis actuels, notamment en termes d'optimisation des ressources et de réduction des déchets.

Établir des pratiques d'économie circulaire demande une remise en question des habitudes de travail et d'entreprendre des initiatives nouvelles. Mon expérience au sein de l'administration communale me permet de réaliser la complexité de réaliser de telles actions, mais il peut s'agir d'une aventure enrichissante pour l'ensemble des acteurs locaux engagés si les bonnes pratiques sont adoptées.

La théorie de l'acteur-réseau va nous permettre d'analyser comment une pluralité d'acteurs appréhendent l'économie circulaire, comment interagissent-ils en faveur de son intégration au sein des politiques locales, et quelle influence exerce ce concept sur les relations entre ces acteurs.

Quelles sont les conditions de réussite à l'intégration de pratiques d'économie circulaire au sein des politiques locales ? Cette question orientera notre analyse pour explorer de manière approfondie les pratiques, les défis rencontrés par les acteurs de l'économie circulaire, ainsi que les nouvelles opportunités offertes par l'adoption de politiques en faveur de la circularité.

2. Structure du mémoire

Ce mémoire se structure par un premier chapitre qui s'articule autour d'une revue de la littérature décomposée en deux parties. La première se consacre à l'économie circulaire, explorant ses principes, son inscription dans un cadre légal, ses avantages potentiels pour les administrations, tout en abordant les obstacles éventuels à son déploiement et ses limites. La seconde partie du premier chapitre se réfère à la théorie de l'acteur-réseau, une approche sociologique qui nous permet d'étudier les réseaux impliquant à la fois des acteurs humains et non-humains au cours des différentes étapes de la traduction.

Le deuxième chapitre se focalise sur l'approche empirique au niveau micro. Il reprend la question de recherche, l'hypothèse principale formulée, et décrit la méthodologie adoptée pour mener à bien les entretiens.

Le troisième chapitre se focalise sur l'analyse des données recueillies lors des démarches empiriques. L'objectif est de comprendre le processus de traduction au sein de deux administrations communales en Région wallonne qui ont adopté des pratiques d'économie circulaire, d'établir des comparaisons et des liens avec la théorie, ainsi que d'évaluer les enseignements qu'elles peuvent offrir à mon administration communale.

Le quatrième chapitre est consacré à la discussion de nos résultats au regard de notre cadre théorique, ainsi qu'à l'analyse des limites et des perspectives de l'approche empirique adoptée.

Enfin, le cinquième et dernier chapitre synthétise les conclusions tirées de l'analyse des données et propose des orientations pour les démarches futures afin d'avancer dans la recherche.

3. Revue de la littérature

3.1. Première partie : l'économie circulaire

En 1966, Kenneth E. Boulding proposait l'idée de substituer l'économie linéaire par un modèle alternatif circulaire. Selon lui, notre planète représente un système fermé avec des ressources limitées et des aptitudes restreintes à faire face à la pollution, ce qui demande une réévaluation de la relation entre l'environnement et l'économie. (Dermine-Brullot & Torre, 2020).

3.1.1. Le modèle économique linéaire

La révolution industrielle représente la genèse du modèle d'extraction, de production, de consommation et d'élimination des matières premières qui caractérise l'économie linéaire. Les matériaux, récupérés de leur milieu naturel, sont transformés en produits à la fonction unique. Mais leur durée de vie relativement courte entraîne des impacts nocifs à l'environnement suite à l'élimination des déchets dans les décharges (Neves & Marques, 2022).

La relation avec les objets a été évolutive à travers l'histoire. Avant la Seconde Guerre mondiale, les individus percevaient leur possession comme un moyen de se retrouver à l'abri du besoin et d'être nourri d'un sentiment de sécurité, de protection et d'identité. Mais l'usage a progressivement emboité le pas à la possession dans le cadre d'un processus de liquéfaction. Le concept de modernité liquide, théorisé par le philosophe et sociologue polonais Zygmunt Bauman nous éclaire à ce sujet : l'ère solide des producteurs, caractérisant la société de la première moitié du XX^e siècle, a laissé progressivement place à l'air liquide des consommateurs, rendant la relation avec certains objets temporaire et dématérialisée (Guillard, 2018).

Notre société moderne se caractérise aujourd'hui par une forme d'hybridation entre consommations liquides et solides, bien que les individus restent exposés aux risques d'accumulation de masse dans un contexte de linéarité de l'économie dominante.

L'économie linéaire est une économie de flux qui vise à maximiser le nombre d'unité produite par unité de production. Elle se fonde sur la gestion des possessions de biens pour une période déterminée et prédomine toujours au sein de la société (Aurez & Georgeault, 2019, p. 7).

Ce modèle répond au principe d' « extraire – fabriquer- consommer – jeter » et soulève un certain nombre de problématiques (Le Moigne, 2018) :

- L'extraction des ressources est massive et engendre un gaspillage important ;
- La transformation des matières premières en produits engendre des externalités négatives parfois très importantes ;
- L'obsolescence délibérée impose aux consommateurs de renouveler régulièrement leurs produits ;
- La génération massive de déchets par les particuliers et professionnels, qui se retrouvent en partie égarées dans la nature.

Les différentes phases de l'économie linéaire s'interprètent à travers la schématisation réalisée par Rémy Le Moigne (2018).



Figure 1 – Le modèle de l'économie linéaire (Le Moigne, 2018, p. 7)

Pour Aurez et Georgeault (2019), ce modèle n'est plus viable en raison de l'affectation de la biosphère suite à l'augmentation de l'empreinte environnementale de nos économies et la réalisation de notre système économique à l'intérieur d'un monde fini. Ainsi, dans cette perspective, l'économie circulaire pourrait représenter un modèle alternatif approprié, prenant en considération les enjeux environnementaux et en reconnaissant que l'économie est intrinsèquement liée aux limites de la biosphère. Ce modèle ne serait plus basé sur une économie de flux, mais sur la gestion des « stocks restants », permettant ainsi au système économique de maintenir ses fonctions essentielles à long terme.

3.1.2. Définition de l'économie circulaire

Il existe pléthore de définition de l'économie circulaire, dont la plupart ont été définies par des praticiens et des politiques, et non par des chercheurs (Corvellec et al., 2021). Nous préférons retenir celle de Julian Kirchher qui, après avoir examiné pas moins de 114 définitions, la décrit comme un « *système économique qui remplace le concept de "fin de vie" par la réduction, voire*

la réutilisation, le recyclage et la récupération des matériaux dans les processus de production/distribution et de consommation. Il opère au niveau micro (produits, entreprises, consommateurs), au niveau méso (parcs éco-industriels) et au niveau macro (ville, région, nation et au-delà), dans le but de réaliser un développement durable, tout en créant simultanément une qualité environnementale, la prospérité économique et l'équité sociale, au bénéfice des générations actuelles et futures. Cela est rendu possible par de nouveaux modèles commerciaux et des consommateurs responsables. » (Kirchher et al., 2017).

Cette définition holistique du concept nous donne une indication précieuse sur les principaux acteurs qui contribuent au déploiement de l'économie circulaire. De plus, elle résonne avec la règle des 10 R, que nous explorerons plus en détail dans notre cadre théorique. Enfin, elle met en avant l'importance de la dimension territoriale dans la mise en œuvre de ces principes. Nous privilégierons une analyse micro-méso, en sondant les administrations communales qui se sont engagées dans la circularité, tout en étudiant les effets à l'échelle locale.

3.1.3. Caractéristiques

3.1.3.1. La schématisation du concept

Ce n'est qu'à partir des années 2000 que le concept d'économie circulaire a gagné en importance, attirant l'attention des entreprises et des gouvernements préoccupés par les nouveaux défis environnementaux. La Fondation Ellen MacArthur a été fondée en 2010 dans le but de promouvoir la transition vers l'économie circulaire, en y exposant ses principales caractéristiques (Le Moigne, 2018, p. 27) :

- **L'élimination des déchets** : il n'y a pas de déchets si les composants d'un produit sont conçus pour s'intégrer dans un cycle de matériaux biologiques ou techniques, pour être désassemblé et remis en état ;
- **Le renforcement de la résilience par la diversité** : la modularité, la polyvalence et l'adaptabilité sont des caractéristiques à privilégier ;
- **L'appui sur l'énergie provenant des ressources renouvelables** afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir un développement durable à long terme ;
- **La pensée en termes de systèmes** pour comprendre l'influence mutuelle et la relation entre les différentes parties ;

- **La considération des déchets comme de la nourriture**, en ce qui concerne les nutriments biologiques. La capacité de réintroduire des produits et des matériaux dans la biosphère via des boucles non toxiques et réparatrices est au cœur de la gestion des déchets.

La Fondation Ellen MacArthur a conceptualisé le cycle des matériaux, ainsi que les composants et les produits, dans le cadre d'une stratégie circulaire.

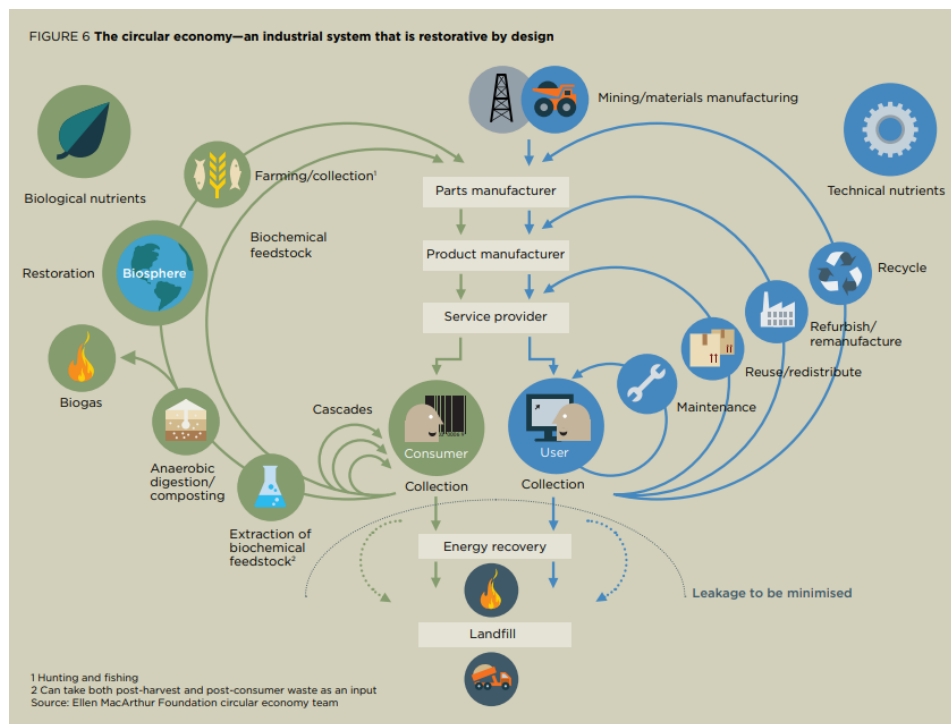


Figure 2 - Cycles des matériaux (Ellen MacArthur Foundation, 2013, p. 25)

Cette stratégie identifie deux types de cycles complémentaires :

- **Les cycles biologiques**, dans lesquels les matériaux, composants et produits sont compostés, méthanisés, valorisés par extraction des composés chimiques, ou réutilisés en cascade
- **Les cycles techniques**, qui consistent au recyclage, au remanufacturing, au reconditionnement, à la réparation et à la préparation pour le réemploi ou le maintien des matériaux, des composants et des produits.

L'objectif principal de l'économie circulaire est de préserver la biosphère et d'en assurer sa viabilité, en misant sur la réduction des flux d'énergie et de matière (Arnsperger & Bourg, 2016).

3.1.3.2. La règle des 10 R

Il existe une multitude d'approches pour définir les stratégies circulaires existantes, mais le cadre des « 10 R » conceptualisé par José Potting et son équipe est sans doute le plus complet en la matière (Morseletto, 2020). Nous allons parcourir l'ensemble des différentes stratégies afin de mieux en comprendre leur portée.

Smarter product use and manufacture	R0	Refuse	Make product redundant by abandoning its function or by offering the same function with a radically different product
	R1	Rethink	Make product use more intensive (e.g. through sharing products or by putting multi-functional products on market).
	R2	Reduce	Increase efficiency in product manufacture or use by consuming fewer natural resources
Extend lifespan of product and its parts	R3	Reuse	Re-use by another consumer of discarded product which is still in good condition and fulfils its original function
	R4	Repair	Repair and maintenance of defective product so it can be used with its original function
	R5	Refurbish	Restore an old product and bring it up to date
	R6	Remanufacture	Use parts of discarded product in a new product with the same function
	R7	Repurpose	Use discarded products or its part in a new product with a different function
Useful application of materials	R8	Recycle	Process materials to obtain the same (high grade) or lower (low grade) quality
	R9	Recovery	Incineration of material with energy recovery

Figure 3 - La règle des 10 R (Morseletto, 2020, p. 4)

La règle des 10 R se distingue par sa structuration en trois groupes distincts :

La fabrication et l'utilisation plus intelligentes des produits, avec des stratégies transformatrices visant à rendre le système économique véritablement circulaire, permettent de mener la transition avant même le début de la production.

Refuser (R0) consiste à rendre un produit superflu en abandonnant sa fonction ou en proposant la même fonction avec un produit tout à fait différent, tel que le remplacement d'un produit

contenant des substances dangereuses par une version écologique. **Repenser (R1)** implique de rendre un produit plus efficient en optimisant son utilisation, par exemple en le partageant. La dématérialisation est incluse dans cette stratégie, étant donné qu'on substitue un produit par une alternative non matérielle avec la même utilité. Enfin, **réduire (R2)** se traduit par la diminution de l'utilisation de ressources naturelles, ce qui entraîne une réduction des apports énergétiques, des matières premières et des déchets.

Le deuxième groupe correspond à **la prolongation de la durée de vie des produits et de leurs pièces**. Il se caractérise par des stratégies visant la conservation des produits finis et de leurs pièces le plus longtemps possible dans l'économie, tout en maintenant ou en améliorant leur valeur intrinsèque.

Réemployer ou réutiliser (R3) correspond à une deuxième utilisation ou une utilisation ultérieure d'un produit, encore en bon état et remplissant sa fonction initiale. Les emballages peuvent également être inclus dans cette catégorie.

Les stratégies R4 à R6 ont en commun de privilégier le retardement voire l'inversion de l'obsolescence des produits. **Réparer (R4)** consiste à effectuer la réparation et l'entretien d'un produit défectueux afin de le remettre en état de fonctionnement en réparant ou en remplaçant les pièces défectueuses. **Rénover (R5)** se rapporte à la restauration d'un produit ancien et à l'amélioration de sa fonction, en misant sur le remplacement de pièces. **Remanufacturer (R6)** inclut l'utilisation de parties de produits mis au rebut dans un nouveau produit qui a la même fonction.

La dernière stratégie de ce groupe, **la reconversion ou recontextualisation (R7)**, se distingue de la remise en état par la formation d'un nouveau produit à la fonction différente.

Le dernier groupe, **l'application utile des matériaux**, cible directement les déchets solides destinés initialement à la mise en décharge ou à leur destruction par incinération sans récupération de la chaleur.

Le recyclage (R8) implique le traitement des matériaux pour obtenir une qualité identique ou inférieure. Concrètement, cela implique l'extraction de matériaux dits « secondaires » à partir de matériaux mis au rebut. Ces matériaux peuvent ensuite subir un surcyclage ou « upcycling », qui améliore leur qualité fonctionnelle, ou, au contraire, être soumis au processus plus courant

du « downcyclage ». La dernière stratégie, **la récupération d'énergie (R9)**, consiste à incinérer les déchets non recyclés pour en extraire de l'énergie.

Le modèle des 10 R est fréquemment associé à l'échelle de Lansink, qui permet de concevoir une hiérarchie de la gestion des déchets en 5 niveaux distincts. Nous pouvons voir ci-dessous comment cette échelle se caractérise.



Figure 4 – L'échelle de Lansink (Région Wallonne, 2022)

La prévention est étroitement liée au principe de l'écoconception, tandis que la réutilisation cible principalement la prolongation de la durée d'utilisation. Les étapes suivantes incluent le recyclage, et plus concrètement au dernier échelon de la gestion des déchets. Ces concepts représentent des piliers de l'ADEME que nous allons maintenant explorer.

3.1.4. Les champs d’actions de l’économie circulaire

L’Agence de la transition écologique (ADEME) basée en France a représenté, sous forme de trois domaines d’action et de sept piliers, le mécanisme circulaire.

L’économie circulaire
3 domaines, 7 piliers



Figure 5 – Les sept piliers de l’économie circulaire (ADEME Pays de la Loire, 2020)

L’économie circulaire correspond de cette façon à un processus regroupant différents acteurs clés au sein d’un territoire sous forme de réseau (Bonet et al., 2018). Nous allons maintenant détailler en quoi consiste ces sept piliers.

3.1.4.1. L’approvisionnement durable

L’approvisionnement durable concerne la manière dont les ressources sont exploitées ou extraites pour une utilisation efficace, en limitant les déchets et l’impact environnemental, que les ressources soient renouvelables ou non renouvelables (économiecirculaire.org, 2023).

Les pouvoirs publics peuvent représenter des acteurs fondamentaux de l’économie circulaire en réalisant des achats publics plus adaptés. Nous verrons un peu plus loin quelle peut être la contribution des marchés publics dans la réalisation de pratiques circulaires.

3.1.4.2. L’écoconception

L’écoconception consiste à prendre en compte l’intégralité du cycle de vie des produits, à partir de la conception d’un procédé, et ce afin de limiter l’impact sur l’environnement. En effet, ce

concept est multicritères dans la mesure où il vise à prévenir plusieurs d'impacts environnementaux : les différentes formes de pollutions, les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les substances nocives à la couche d'ozone. Il est également multi-acteurs, étant donné qu'il considère une pluralité d'intervenants à toutes les étapes du cycle de vie (Brodhag, 2014).

3.1.4.3. L'écologie industrielle et territoriale (EIT)

Il s'agit d'une approche systémique qui englobe la symbiose industrielle, une pratique axée sur le partage des ressources entre industries au sein d'un territoire, inspirée par les interactions des écosystèmes naturels. Elle contribue à fermer les flux de matières et d'énergie dans le cadre d'une gestion coopérative. (Aurez & Georgeault, 2019, p. 112-113).

Le défi est de pouvoir créer des synergies entre acteurs pour échanger des matières ou partager des ressources. Celles-ci se distinguent en deux catégories :

- **Les synergies de mutualisation**, qui concerne les flux sortants (gestion collective des déchets,...) et les flux entrants (via des commandes communes, ...), afin de bénéficier de tarifs avantageux. Une mutualisation d'une production permet de diviser le coût, en construction et en maintenance.
- **Les synergies de substitutions**, en permettant à ce que les flux sortants d'une entreprise deviennent les flux entrants pour une autre (le déchet d'une entreprise se transforme en une matière première pour une autre). Cette forme de synergie permet de réduire les coûts de traitement pour l'entreprise émettrice et d'approvisionnement pour celle qui reçoit.

Il existe également des parcs éco-industriels, qui se définissent comme des zones délimitées sur un territoire regroupant différentes industries, encouragées à partager leurs infrastructures. L'objectif est de créer une communauté orientée vers la coopération, l'échange et la mutualisation des ressources. Un exemple notable de parc éco-industriel est la ville danoise de Kalundborg, connue pour son réseau d'entreprises territorialement proches.

L'apport de l'écologie industrielle et territoriale est double : d'une part, elle se réfère à un ensemble d'acteurs, d'espaces de déploiement et d'enjeux. D'autre part, le terme « territoriale » préconise que son agissement doit rester local (Brullot et al., 2014). Les expériences en matière d'EIT démontrent la promotion de l'économie des ressources et de modèles de développement plus durables au niveau territorial.

3.1.4.4. L'économie de la fonctionnalité

Elle correspond à un modèle économique qui préconise la vente de l'usage d'un bien, plutôt que la vente du bien proprement dit. Cette approche vise à contrer l'obsolescence programmée des produits et constitue un levier essentiel pour dissocier les besoins en ressources de l'activité économique (Bourg & Buclet, 2005).

Johan Van Niel a conceptualisé trois modèles se rapportant à l'économie de la fonctionnalité (Aurez & Georgeault, 2019, p. 103-104) :

- **La consommation collective** est l'une des formes les plus courantes de l'économie de la fonctionnalité. Elle implique l'utilisation partagée d'un produit par plusieurs clients simultanément. Ce produit circule ainsi entre différents utilisateurs, permettant une utilisation maximale du bien et réduisant ainsi le besoin de production. Cette approche présente l'avantage d'éviter l'achat coûteux d'un produit ayant un taux d'utilisation limité. Le prêt d'un marteau-piqueur ou d'une ponceuse rentre dans cette catégorie car il s'agit de fournitures habituellement peu usitées par les particuliers qui en possèdent ;
- **La vente de la fonction d'usage** est une autre approche où les fabricants ne vendent plus leurs produits, mais seulement la fonctionnalité qu'ils offrent. Contrairement à la consommation collective, les fabricants interviennent directement dans la relation client et ne fonctionnent pas comme des intermédiaires entre le fabricant et le consommateur. Le leasing en est un exemple typique, à condition qu'aucune option d'achat soit exercée à son échéance ;
- **La contractualisation au résultat** implique qu'un prestataire contracte avec un client en se concentrant sur l'obtention de résultats plutôt que sur la mise en œuvre de moyens. Les coûts et les risques sont supportés par le prestataire, ce qui l'oblige à minimiser les flux de matière et d'énergie. Il s'agit de réduire dans la mesure du possible la consommation des ressources, en utilisant par exemple des énergies renouvelables ou en privilégiant l'isolation (Van Niel, 2014).

Il existe principalement deux approches de l'économie de la fonctionnalité: dans la littérature anglophone, elle équivaut au PSS « product-service system », un modèle commercial axé sur les objets ou les résultats, mais qui ne tient pas compte de la dimension territoriale. En revanche,

les travaux francophones accordent davantage d'importance aux notions de territoire, d'espace et d'échelle (Roman et al., 2020), et c'est cette approche que nous privilégions pour nos travaux.

3.1.4.5. La consommation responsable

Elle se manifeste par une série d'actes volontaires qui sont entrepris après une prise de conscience des conséquences néfastes de la consommation sur le monde extérieur. C'est une forme d'action de protestation qui s'exprime par la réalisation d'achats spécifiques (Ndiaye et al, 2011).

3.1.4.6. L'allongement de la durée d'usage

Comme l'illustre le schéma de l'ADEME, il existe trois méthodes principales facilitent la prolongation de l'usage d'un produit :

- Le réemploi, qui correspond à l'opération au cours de laquelle un propriétaire transmet, par le biais de la vente ou du don, une substance, une matière ou un produit à un tiers qui devrait lui octroyer une seconde vie avec la même finalité d'usage ;
- La réparation, qui permet de prolonger la durée de vie des produits, réduisant ainsi la consommation de ressources et limitant la production de déchets ;
- La réutilisation, qui consiste à utiliser à nouveau un produit, parfois dans un contexte différent de son utilisation initiale. Elle se différencie toutefois du réemploi par le fait que le produit a été considéré comme un déchet après son premier usage.

3.1.4.7. Le recyclage

Le dernier pilier correspond à celui du recyclage. Il se définit, selon la directive européenne 2005/32/CE, comme le « *retraitement des déchets, dans un processus de production, aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins, mais à l'exclusion de la valorisation énergétique* » (Garcier & Verrax, 2017).

Les facteurs qui influent sur le recyclage sont variés, dépendant de la disponibilité des infrastructures appropriées, de la situation géographique et des aspects psychologiques, où les actions individuelles peuvent exercer un impact important sur l'environnement à différents niveaux.

Les acteurs publics disposent de trois types d'instruments de politique environnementale qui peuvent contribuer à l'augmentation du taux de recyclage par les usagers (Tarrisse-Vicard et al., 2013) :

- **Les instruments techniques**, qui sont des mesures de collecte contribuant à l'amélioration de la gestion des déchets par les usagers (collecte en porte-à-porte, ...) ;
- **Les instruments tarifaires**, encourageant les usagers à modifier leur comportement par l'intermédiaire des signaux-prix (paiement selon le système tarifaire d'une collectivité) ;
- **Les instruments informationnels**, qui reposent sur la volonté des usagers à limiter la production de déchets sur la base d'un signal informationnel émanant des collectivités.

C'est la combinaison de ces trois types d'instrument qui permet de garantir l'efficacité d'une politique de recyclage (Garcier & Verrax, 2017).

3.1.5. Le cadre réglementaire

3.1.5.1. Au niveau européen

En 2015, l'Union européenne lance un plan d'action visant à promouvoir l'adoption de l'économie circulaire parmi ses États membres. Il consiste à proposer un cadre réglementaire pour son développement dans le marché unique et de montrer aux opérateurs économiques et à la société la marche à suivre en matière d'objectifs liés au traitement des déchets (Collard, 2020).

Le rapport, intitulé « Boucler la boucle », définit les secteurs à privilégier pour faciliter la mise en œuvre de l'économie circulaire :

- **les matières plastiques**, pour la mise au point d'une stratégie pour leur recyclage et leur biodégradabilité des matières plastiques;
- **les déchets alimentaires**, qui font pression sur les ressources naturelles et l'environnement;
- **l'épuisement inévitable des matières premières critiques**, qui sont incontournables pour l'économie car indispensables à l'industrie moderne;

- **le secteur de la construction**, d'où proviennent les principales sources de déchets;
- **la biomasse et les produits**, afin de préserver la biodiversité.

Le plan d'action s'accompagne d'une politique européenne de financement de projets favorables à la préservation de l'environnement.

Le 30 mai 2018, l'UE adopte quatre directives relatives à la gestion et la valorisation des déchets afin de renforcer une hiérarchie des déchets. Ces textes légaux incitent les États membres à préconiser :

- l'amélioration de la responsabilisation des producteurs vis-à-vis des déchets grâce au principe du pollueur-payeur;
- l'obligation d'organiser une collecte séparée selon la matière;
- les restrictions à la mise en décharges de tous les déchets recyclables ou valorisables;
- les objectifs de réutilisation et de recyclage des déchets pour 2025, 2030 et 2035.

En 2019, la présidence de la Commission européenne met en place le pacte vert « green deal européen » qui promeut l'adoption d'un texte législatif pour faciliter la réutilisation, la réparation, le recyclage des produits et l'utilisation de matériaux recyclables.

3.1.5.2. En Belgique

La circularité suscite de l'intérêt à différents niveaux de pouvoir. À l'échelon fédéral, c'est une étude menée par des organismes privés qui sert de feuille de route pour atteindre des objectifs concrets d'ici 2030.

Les compétences fédérales, telles que la santé publique, sont également abordées dans une perspective d'économie circulaire. Plusieurs mesures ont été prises pour promouvoir le désassemblage des composants contenant des métaux précieux et des matières premières critiques, ainsi que pour favoriser la transition d'un modèle basé sur les produits vers un modèle axé sur les services. Malgré les défis liés au financement, ces différentes mesures ont pu être mises en œuvre (Collard, 2020).

Les Régions entreprennent également des actions concrètes en lien avec l'économie circulaire. En Flandre, le plan d'action Vlaams Materialenprogramma, établi en 2012, met l'accent sur la gestion durable des matériaux de construction, la bio-économie ou encore le cycle fermé des matériaux chimiques. Le Gouvernement flamand a développé la stratégie « Visie 2050 » pour la promotion de l'économie circulaire.

En Région bruxelloise, le Programme régional en économie circulaire (PREC) était effectif pour la période de 2016 à 2021 et reprenait des mesures pour favoriser la circularité. Le Gouvernement bruxellois s'est appuyé sur ce programme afin de développer des projets variés, tels qu'un système d'audit pour les entreprises, une politique régionale circulaire appliquée aux marchés publics et la promotion de l'économie circulaire dans le secteur de la construction. Depuis l'année 2022, la stratégie Shifting Economy a pris le relais pour assurer la transition écologique de la capitale (Bruxelles Environnement, 2023), en considérant cette fois l'économie circulaire comme l'une des composantes de sa stratégie. Sa vision se caractérise par une approche plus holistique par rapport à celle de sa prédécesseure.

En Wallonie, un certain nombre d'initiatives sont apparues pour favoriser la circularité :

- **Le Plan wallon des déchets-ressources**, adopté en 2018, encourage notamment la bonne gestion des déchets, l'établissement d'un réseau de Repair Café et la location de biens plutôt que l'achat. Il correspond au cadre wallon de la recyclabilité des déchets (MB, 2018) ;
- **Le Green deal Achats Circulaires**, effectif entre 2019 et 2022. Il avait pour ambition de mettre en relation les organisations publiques et privées adhérentes pour établir des stratégies exemplaires en matière d'achats (UVCW, s.d.).

La première véritable stratégie wallonne axée sur l'économie circulaire naît le 4 février 2021, avec l'adoption par le Gouvernement wallon de Circular Wallonia. Il incarne le cadre wallon de la transition vers une économie circulaire et intègre la règle des 10 R.

3.1.6. La vision de Circular Wallonia

Nous allons explorer une représentation schématique des cinq axes qui illustrent la vision de Circular Wallonia, assortis de plusieurs objectifs à atteindre pour chacun d'entre eux.

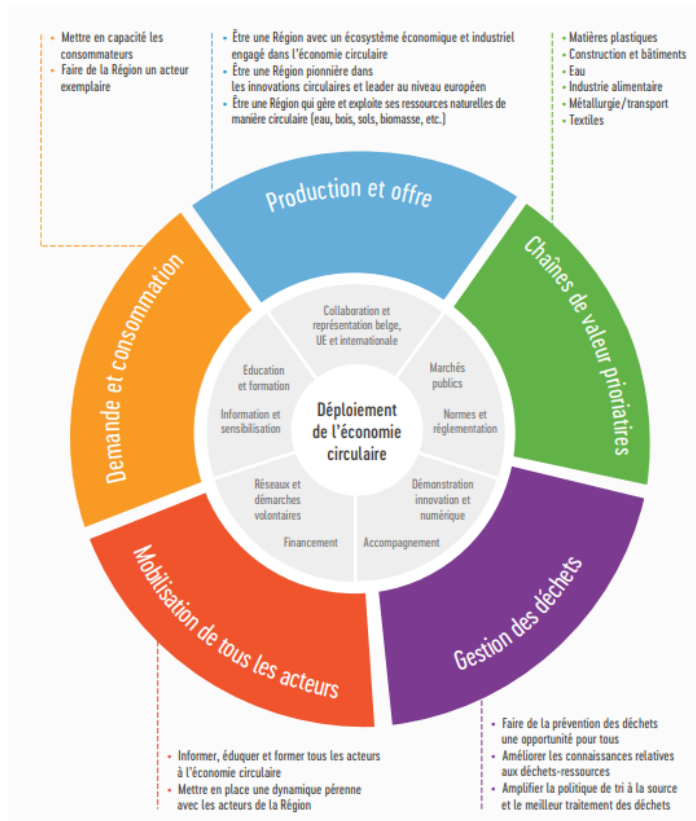


Figure 6 – Les cinq axes d'actions (Circular Wallonia, 2021, p. 19)

On y constate une convergence avec les champs d'actions définis par l'ADEME lorsqu'on se réfère à la **production et l'offre**. Ces aspects incluent les biens et services via l'approvisionnement durable en ressources, l'écoconception, la symbiose industrielle et l'économie de la fonctionnalité.

La **demande et la consommation** doivent être réalisées de manière responsable et collaborative, en mettant l'accent sur la prolongation de la durée d'usage et les changements comportementaux.

Un autre axe très instructif est celui de la **mobilisation des acteurs**, que ce soient des organismes publics et privés, des citoyens, des villes, des communes et des associations. Cela implique particulièrement l'encouragement de partenariats dans des initiatives circulaires.

La **gestion des déchets-ressources** porte sur les stratégies de prévention et gestion des déchets, ainsi que sur la valorisation de la matière et de l'énergie, en se basant sur l'échelle de Moerman, pour les déchets alimentaires, et l'échelle de Lansink.

Enfin, les **chaînes de valeurs prioritaires** sont au nombre de six : les matières plastiques, la construction et les bâtiments, l'industrie alimentaire, la métallurgie et les batteries, les textiles et l'eau.

Les neuf leviers d'action sont centralisés au cœur du schéma, dont celui des marchés publics, définis par la Directive communautaire du 31 mars 2004 comme « *des contrats à titre onéreux conclus par écrit entre un ou plusieurs opérateurs économiques et un ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs et ayant pour objet l'exécution de travaux, la fourniture de produits ou la prestation de services au sens de la présente directive* » (Commission européenne, 2004).

Ce levier d'action peut représenter un instrument politique de choix afin de favoriser le déploiement territorial de l'économie circulaire (Aurez & Georgeault, 2019, p. 250). En effet, la commande publique permet de promouvoir des pratiques responsables en encourageant les entreprises à proposer des produits et des services conformes aux objectifs de durabilité. Cette approche peut également sensibiliser les administrations publiques à adopter des politiques favorables à l'économie circulaire malgré les défis perçus en termes de rentabilité.

3.1.7. Les outils existants pour les pouvoirs locaux

Nous avons pu constater que l'axe de la mobilisation de tous les acteurs se caractérise par deux ambitions précises : pouvoir informer, éduquer et former tous les acteurs, mais aussi mettre en place une dynamique pérenne avec les acteurs de la Région. C'est pourquoi Circular Wallonia propose une panoplie d'aides en fonction du profil du demandeur. La plateforme offre aux pouvoirs publics les services suivants (Région wallonne, s.d.) :

- Des **financements**, grâce aux appels à projets proposés par la Région et aux programmes de financement de l'Union européenne (Horizon Europe & LIFE) ;
- Des **accompagnements**, au moyen d'un réseau de facilitateurs en construction durable et circulaire, et d'un helpdesk de la Région pour les achats publics responsables ;
- Des **formations**, par exemple sur la consommation écoresponsable des textiles et des vêtements.

Ces aides sont évolutives et représentent des dispositifs concrets pour les pouvoirs locaux. La Région, avec Circular Wallonia, considère comme crucial le rôle des villes et communes pour le développement territorial de l'économie circulaire.

3.1.8. Les stratégies circulaires territoriales

Le territoire se définit comme une construction socioculturelle, agissant comme un système de valeurs qui régule et intègre les comportements individuels, tout en évoluant et se transformant au fil du temps (François et al., 2006). Il représente un système évolutif qui se caractérise par ses dimensions à la fois humaines, géographiques, institutionnelles et spatiales (Laganier et al., 2002).

L'économie linéaire entraîne une abondance de flux de ressources à usage unique. C'est pourquoi de plus en plus de territoires envisagent une transition vers l'économie circulaire, notamment en Belgique (Ruysschaert et al., 2023).

Pour y parvenir, il existe quatre stratégies principales :

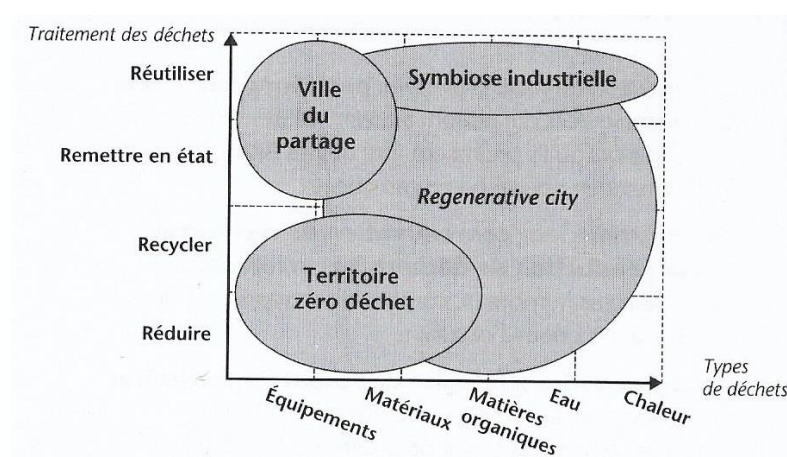


Figure 7 – Les stratégies circulaires des territoires (Le Moigne, 2018, p. 194)

3.1.8.1. Le territoire zéro déchet

Dans le cadre d'une démarche « zéro déchet », plusieurs étapes sont nécessaires. En premier lieu, il s'agit de favoriser la collecte séparée des déchets organiques, soit par le biais du porte-à-porte, soit par l'utilisation d'un composteur, et ce afin qu'ils ne soient pas mélanger aux déchets techniques.

Une autre étape consiste pour les villes à organiser les filières de collecte et de recyclage, afin d'éviter que les déchets ne finissent à la décharge ou à l'incinération. Elles informent au mieux

la population, mettent des conteneurs adaptés à la population ou encore proposent des partenariats avec les gestionnaires de déchets.

Enfin, Elles peuvent agir en amont pour diminuer la quantité de déchets, en statuant par exemple sur la mise en place d'une tarification incitative ou en interdisant la vente d'emballage.

3.1.8.2. La ville du partage

Les villes ont la possibilité de partager des infrastructures et des équipements publics sous-exploités, ce qui leur permettrait de maximiser les capacités à disposition de ressources existantes. Elles peuvent par exemple proposer des véhicules non motorisés en libre-service ou proposer un service de prêt pour des fournitures publiques.

Un autre champ d'action est celui de l'allongement de la durée de vie des biens privés et leur partage, en proposant des recycleries en lieu et place des déchetteries, ces dispositifs permettent aux habitants d'apporter des biens qu'ils n'utilisent plus avant d'être remis en état et revendus.

Certaines villes aident les habitants à partager leurs biens, afin que d'autres citoyens puissent les emprunter pour une somme dérisoire. Toutes ces actions s'inscrivent pleinement dans l'économie du partage.

3.1.8.3. La symbiose industrielle

Nous avons pu voir précédemment que la symbiose industrielle correspondait à un sous-champ de l'écologie industrielle et territoriale. Elle vise par exemple à échanger des coproduits, de valoriser des eaux usagées et d'optimiser des surcroûts de chaleur. On peut citer l'exemple parisien de la piscine municipale, chauffée par l'intermédiaire d'un système qui la relie à des serveurs informatiques.

3.1.8.4. La cité régénérative

Il s'agit de concevoir des flux de ressources circulaires, afin de pouvoir réutiliser des matériaux, de l'eau, ou encore procéder au recyclage. C'est une stratégie de revalorisation des déchets.

L'agriculture urbaine se sert par exemple des déchets organiques comme engrais, pour capter photosynthétiquement le CO² ou réemployer la chaleur des bâtiments à proximité.

3.1.9. Interrogations autour du concept de l'économie circulaire

Malgré son attrait apparent en tant que modèle alternatif aux pratiques économiques linéaires, l'économie circulaire suscite également un certain nombre de questions et de préoccupations (Corvellec et al., 2021). Parmi celles-ci, on retrouve notamment :

- La **multitude de définitions existantes**, qui n'ont pas toujours été conçues par la communauté scientifique ;
- La **négligence des connaissances établies** : l'économie circulaire ne se limite pas à la simple élimination des déchets, mais vise plutôt à créer des boucles de matériaux fermées et à recycler les produits de manière continue. De plus, une mauvaise perception des déchets persiste, ce qui nuit à leur gestion et à leur élimination efficaces. La thermodynamique nous rappelle que rien n'est perdu, rien n'est créé, tout se transforme ;
- L'**implémentation ambiguë** : les instruments politiques ne sont suggérés que pour promouvoir la circulation, sans s'opposer complètement aux pratiques héritées de l'économie linéaire ;
- La **contribution obscure à la durabilité environnementale et sociale** : l'économie circulaire est perçue comme une solution idéalisée face à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux. Il demeure un mythe sur le fait que les systèmes circulaires sont plus durables sur le plan environnemental que les systèmes linéaires et qu'ils contribuent à plus grande égalité sociale ;
- L'**agenda idéologique soumis aux considérations techniques et économiques** : ce modèle séduit les politiques car elle promet un résultat gagnant-gagnant, mais il soutient un redémarrage du capitalisme des institutions, des infrastructures et des marchés. L'économie circulaire donne aux entrepreneurs la possibilité d'accroître leur contrôle sur les ressources.

L'économie circulaire peut également engendrer un effet rebond, où la production secondaire ne parvient pas à compenser entièrement la production primaire, entraînant ainsi une augmentation des impacts environnementaux plutôt que leur atténuation (Gonçalves et al., 2022). Ce phénomène se manifeste de manière tangible par une augmentation de la consommation, facilitée par une réduction des restrictions liées à l'utilisation de certaines technologies. Un exemple concret de ce phénomène est observé lors de l'achat de produits

d'occasion en ligne : bien que ces produits bénéficient d'une seconde vie, leur prix nettement plus abordable que celui des produits neufs peut encourager une surconsommation, entraînant ainsi une augmentation des flux de colis.

Ces différentes préoccupations exposées ne freinent pas la croissance de l'intérêt des politiques publiques pour ce concept. Il existe plusieurs pistes d'action visant à rendre l'économie circulaire plus fonctionnelle :

- Mieux définir le type de circularité que représente le modèle ;
- Faire preuve d'inclusion, en considérant l'énergie, les personnes et les déchets à l'échelle mondiale ;
- Être plus transparent et responsable de ses réalisations et de ses lacunes, notamment en ce qui concerne les changements économiques, sociaux et environnementaux. L'économie circulaire doit devenir une véritable solution à ces différents enjeux.

3.1.10. Les obstacles à l'intégration d'une politique de circularité

3.1.10.1. Situation en Belgique

Une enquête réalisée sur l'ensemble de la Belgique en octobre 2022 révèle que 182 gouvernements locaux sur les 309 répondants se sont lancés dans l'économie circulaire, dont 62 % des communes wallonnes, ce qui démontre son implémentation locale et son intérêt croissant à l'échelle nationale. Cette étude a aussi permis d'énoncer les obstacles principaux auxquels font face actuellement les gouvernements locaux (Ruysschaert et al., 2023).

- L'une des principales barrières se réfère directement **au financement des pratiques d'économie circulaires**. Les pouvoirs locaux manquent de ressources financières pour investir, aider des initiatives locales à se concrétiser et embaucher du personnel qualifié ;
- Il demeure **un manque de connaissance et de sensibilisation concernant le concept d'économie circulaire** : comment se définit-il ? Pour quelles raisons s'y intéresser ? Comment l'intégrer au sein des politiques locales ? ...

Des difficultés qui traduisent l'existence d'un **manque de ressources** au sein des administrations communales. Benoit Ruysschaert apporte quelques précisions intéressantes issues de son enquête : « On note que 37 % des répondants ont indiqué 1 seul type de formalisation (dans la majeure partie des cas, un ou plusieurs projets) mais aussi que 30 % des

répondants ont indiqué 2 types de formalisation maximum, par exemple : un ou plusieurs projets + leur intégration dans le PST ou le Plan Climat. Ce qui suggère donc que près de 7 communes sur 10 en sont encore à un stade relativement peu avancé dans l'établissement de leurs démarches d'économie circulaire » (Université de Liège, 2023). Aussi nombreuses sont les communes engagées dans cette voie, les actions concrétisées semblent insuffisantes par rapports aux ambitions régionales.

Enfin, il suggère trois incitants principaux que les gouvernements locaux doivent pouvoir appliquer : l'exemplarité, la communication des informations envers les parties prenantes et l'octroi de financements. Le rôle des communes consiste principalement à sensibiliser tous les acteurs concernés à l'échelle locale.

3.1.10.2. Les pistes de solution de la Région wallonne

Peu de temps avant la réalisation de l'enquête précitée, le Service public de Wallonie, à travers son rapport d'étude sur l'achat public circulaire réalisé le 15 avril 2022, souligne l'existence de ces obstacles (Ediwall - Les éditions du service public de Wallonie, 2022).

Le manque de connaissance se rapporte à l'approfondissement technique et économique du concept, ainsi qu'à l'ensemble de ses leviers d'actions et de ses formes d'exécution. Pour y remédier, la Région envisage le développement de formations adaptées pour aider les pouvoirs locaux à mieux réaliser leurs actions circulaires, mais aussi la mise en place d'un réseau de référents destinés aux acheteurs publics. Ce dernier point souligne, à nouveau, l'importance pour ces entités locales de sélectionner ses partenaires clefs pour atteindre ses objectifs.

Au sujet de la faisabilité financière, l'intégration de la circularité dans les marchés publics peut représenter des coûts plus importants que des achats linéaires classiques. En effet, les démarches à réaliser pour nouer des partenariats, concevoir des solutions innovantes, se référer à des ressources locales et maximiser la logistique locale peuvent s'avérer onéreuses. C'est pourquoi il est conseillé aux autorités locales d'adopter une approche graduelle, en allouant initialement une part budgétaire modeste aux projets circulaires, et en privilégiant les prix forfaitaires pour garantir une gestion budgétaire efficace. Les acteurs régionaux peuvent quant à eux renforcer leur soutien politique et communicationnel auprès des pouvoirs locaux.

Une collectivité locale peut être considérée comme une ville circulaire lorsqu'elle met en œuvre les principes fondamentaux de l'économie circulaire pour optimiser l'utilisation des ressources,

tout en établissant des partenariats avec des acteurs clés tels que les citoyens, les communautés, les opérateurs économiques et les experts. D'où l'importance pour les décideurs politiques locaux de mieux maîtriser le sujet pour intégrer au mieux la circularité dans leurs agendas (Prendeville et al., 2017).

3.1.11. Que retenir de cette première partie théorique ?

Nous avons pu définir en quoi consiste l'économie circulaire, quelles sont ses caractéristiques et ses propres concepts, et comment s'inscrit-il au sein d'un territoire construit.

Ce modèle économique mise sur l'utilisation responsable des ressources naturelles et tend à s'affirmer comme une alternative au modèle linéaire qui reste dominant à ce jour. Il présente de nombreux avantages, mais aussi des limites qui doivent faire l'objet de considération.

Il existe un cadre réglementaire aux niveaux européen et belge qui incite les administrations publiques à réaliser des démarches circulaires. Ces dernières sont impactées par certains obstacles : l'aspect financier et le manque de connaissance sur le sujet. Des pistes de solution sont proposées aux acteurs locaux par la Région wallonne afin d'y remédier, mais sont peut-être sous-exploitées.

Ce chapitre souligne l'importance du concept de territorialité, mais aussi de la constitution d'un réseau d'acteurs qui permettra d'améliorer les actions locales en lien avec la circularité. C'est pour étudier au mieux les interactions entre les différentes parties prenantes que nous allons aborder, dans le cadre de la deuxième partie de la revue de la littérature, l'approche qui nous permettra de mener à bien nos démarches empiriques.

3.2. Deuxième partie : la théorie de l'acteur - réseau

3.2.1. Introduction

Développée dans les années 1980 par Michel Callon, Bruno Latour et Madeleine Akrich, la sociologie de la traduction, connue aussi sous le nom de théorie de l'acteur-réseau, permet d'étudier la genèse de faits scientifiques et des innovations techniques, mais aussi de comprendre leur rôle lorsqu'ils sont en action (Mahil et al., 2015).

Elle met en lumière l'existence de réseaux en évolution permanente, qui regroupent un ensemble d'acteurs humains et non-humains interconnectés et en interaction (Collin et al., 2016). Par exemple, dans le fonctionnement d'une entreprise, différents acteurs humains tels que les employés, les cadres, les décideurs et les clients, occupent des rôles essentiels. Ils interagissent avec des entités non-humaines telles que les logiciels informatiques, les produits proposés en vente et les politiques internes à l'entreprise. Ces interactions entre ces acteurs permettent ainsi de façonner la dynamique et les opérations de l'organisation.

Cette approche se caractérise par une analyse symétrique des acteurs humains et non-humains, considérés comme égaux en tant que participants à l'établissement d'un réseau dynamique. Elle se distingue également par sa méthodologie spécifique de type ethnographique pour théoriser les dimensions relationnelles entre les artefacts techniques et les personnes (Jackson, 2015). Elle semble dès lors appropriée pour analyser comment se traduit, étape par étape, l'intégration de l'économie circulaire au sein des politiques locales.

3.2.2. Les principaux concepts de la théorie de l'acteur-réseau

La théorie de l'acteur-réseau comprend un ensemble de concepts spécifiques que nous allons maintenant examiner en détail.

Le terme « **acteurs** » fait référence à la fois aux êtres humains et aux éléments non-humains qui sont impliqués dans un projet et qui cherchent à influencer d'autres êtres humains afin qu'ils adhèrent audit projet via des mécanismes de traduction.

La notion d'**actants** est un terme équivalent, très spécifique à la théorie de l'acteur-réseau pour désigner les acteurs humains et non-humains. Bien que la distinction avec le terme « acteurs » ne soit pas explicitement définie, dans un souci de clarté et d'accessibilité, et dans le contexte

de notre approche inspirée par la sociologie de la traduction, nous privilégierons le terme d'actants pour désigner les acteurs humains et non-humains.

Le **réseau** est défini par Bruno Latour comme une « méta-organisation », qui rassemble des actants humains et non-humains mis en interactions les uns les autres. Un exemple classique est celui du développement et de l'adoption de l'Internet. Les actants humains sont les chercheurs et les ingénieurs qui ont contribué à son développement, mais aussi les pouvoirs publics qui ont financé la recherche et les utilisateurs qui ont pu tester cette nouvelle technologie. Les serveurs, les ordinateurs et les protocoles Internet, en tant qu'entités non-humaines, ont également agi comme des actants majeurs. En interagissant tout au long du processus de développement et d'adoption, ces actants humains et non-humains ont collaboré pour créer et étendre cette innovation que représente Internet à travers le monde.

La particularité de cette approche est de pouvoir associer des actants dépourvus d'intentions stratégiques définies. C'est la présence d'actants non-humains qui rendent les analyses de Callon et Latour spécifiques (Collin et al., 2016).

Le réseau permet de suivre la mise en place des connexions entre actants et les formes qu'elles prennent au cours de la traduction, entendue comme une opération au cours de laquelle un lien intelligible s'établit entre des activités hétérogènes. Il se construit et se développe à travers le processus d'**innovation**. Callon (2006) qualifie ce dernier de phénomène émergent au cours duquel des interactions entre un ensemble d'agents, de savoirs et de biens préalablement non connectés s'organisent, au sein d'un faisceau d'interdépendances. Ainsi, comme nous pourrions le constater plus loin, l'économie circulaire va représenter cette innovation, ce phénomène novateur qui engendrera la mobilisation d'un ensemble d'actants.

Une particularité de cette théorie de la traduction est son concept de **symétrie générale**. Cela signifie que les actants humains et non-humains bénéficient d'un traitement équivalent et qu'ils sont à priori égaux les uns envers les autres (Jackson, 2015). Ils se caractérisent par leur **hybridité**, l'idée selon laquelle il n'y a pas d'actants humains ou non-humains purs dans l'absolu, mais plutôt des entités produites à travers des associations entre les deux catégories mentionnées. Les humains sont considérés comme des **quasi-sujets**, alors que les non-humains correspondent plutôt à des **quasi-objets**.

3.2.3. Les quatre opérations de la sociologie de la traduction

Akrich, Callon et Latour (2006) utilisent le terme de traduction pour décrire le processus par lequel des actants hétérogènes interagissent et établissent des liens intelligibles dans un réseau. Ce processus de traduction implique souvent des controverses où les actants négocient et ajustent leurs positions, aboutissant éventuellement à un consensus qui stabilise le réseau. (Pesqueux et al., 2022).

En d'autres termes, il s'agit d'une manière d'interpréter le mécanisme qui permet à un réseau de prendre forme et de se consolider, de déterminer comment des actants deviennent des porte-parole dans le but de mobiliser et d'associer d'autres actants au sein dudit réseau. (Arentes, 2016).

La traduction peut être comprise à travers un modèle établi par Michel Callon en quatre étapes structurantes et détaillées.

3.2.3.1. La problématisation

Elle correspond à la phase de la définition des enjeux (Jackson, 2015), le premier moment clef qui définit l'identité des actants impliqués dans une situation problématique et qui peut susciter l'émergence de tensions.

La problématisation ne peut avoir lieu qu'en présence d'un traducteur légitime, un porte-parole qui va pouvoir transcrire un énoncé en une solution technique (Collin et al., 2016). Elle va repérer ce qui unit et sépare les actants autour de la situation problématique, afin d'aboutir à leur convergence (Clergeau et al., 2017).

Cette phase peut aboutir à une résolution de la situation si les actants parviennent à aligner leurs problématiques et leurs points de convergence. C'est un moment clef de la problématisation qui correspond au **point de passage obligé**, qui prend la forme d'un lieu ou d'un énoncé inévitable.

3.2.3.2. L'intéressement

Il s'agit d'une étape fondamentale qui offre un aperçu précieux sur l'adoption d'une innovation, sa diffusion et son évolution progressive vers le succès. (Collin et al., 2016).

Cette étape a également pour objectif de stabiliser les relations entre les différents actants et de consolider leurs liens. Leur identité peut en effet varier s'ils éprouvent des difficultés notoires à surmonter des obstacles lors du processus de traduction (Goulet, 2008).

L'énoncé présenté lors de la problématisation, agissant comme un point de passage obligé, va faciliter l'association des intérêts de tous les actants et les encourager à collaborer. C'est le moment où le réseau se constitue (Salaün, 2022). Il s'agit d'une phase d'ancrage au cours de laquelle des actants humains et non-humains sont mobilisés dans le but de renforcer leur cohésion au sein du réseau. (Bou Saba et al., 2013).

3.2.3.3. L'enrôlement

Cette phase correspond à l'assignation des rôles aux actants, ces derniers acceptant ces rôles en fonction de leurs propres intérêts. C'est un moment de négociations multilatérales, mais aussi de ruses entre actants (Clergeau et al., 2017). L'idée est de s'assurer que le rôle décerné permette à un actant d'agir en son propre intérêt, mais aussi d'inscrire cet intérêt au sein de la problématisation énoncée par le traducteur (Bou Saba et al., 2013).

L'enrôlement se base sur un réseau d'actants travaillant et collaborant ensemble durablement, en toute confiance. La traduction est considérée comme réussie à ce stade lorsque chaque acteur joue le rôle qui lui a été assigné. (Salaün, 2022).

3.2.3.4. La mobilisation

Cette ultime étape correspond à l'implication dans l'action des actants (Pesqueux et al., 2022). Elle repose sur le choix des porte-parole réalisés par les groupes d'actants, des membres représentatifs devenus parties prenantes qui ont pour mission de stabiliser et d'accroître le réseau en ralliant de nouveaux actants (Bou Sala et al., 2013).

La durabilité du réseau dépend de la solidité de ses plus fragiles maillons. En effet, le réseau peut s'effondrer si un actant cesse de remplir le rôle qui lui a été attribué. Cette situation est d'autant plus réaliste que les réseaux se caractérisent par leur hétérogénéité et engendre souvent la nécessité de réaliser de nouvelles traductions (Jackson, 2015).

Cette aptitude à accepter ou non un rôle met en lumière les relations de pouvoir, qui ne sont pas sans rappeler les travaux de Michel Foucault. En effet, le pouvoir est désigné comme une

propriété de l'actant, qui peut être délégué à une autre entité du réseau et qui prend racine de l'action collective de l'acteur-réseau (Fox, 2000).

3.2.4. Présentation des actants clefs de l'économie circulaire

La sociologie de la traduction devrait nous permettre d'obtenir un éclairage sur ces différents aspects et des éléments de réponse à nos différentes interrogations, en respectant les étapes distinctes qui la caractérisent.

Au sein même des administrations communales existe une pluralité d'actants humains et non-humains qui doivent interagir ensemble afin de pouvoir concrétiser ces pratiques. Mon expérience actuelle d'acheteur public au sein d'une administration communale me permet de les définir au mieux, conformément à la première étape de la traduction qui se rapporte à la problématisation.

3.2.4.1. Actants humains

3.2.4.1.1. Les agents en charge des marchés publics

Il s'agit de professionnels dont la spécialité est la réalisation de marchés publics, qui sont définis par l'Union des Villes et Communes wallonnes comme des « *contrats à titre onéreux conclus entre un ou plusieurs opérateurs économiques, privés ou publics, et un ou plusieurs adjudicateurs (pouvoirs adjudicateurs, entités adjudicatrices) et ayant pour objet l'exécution de travaux, la fourniture de produits ou la prestation de services* » (UVCW, s.d.).

Ces agents constituent une pierre angulaire pour la réalisation d'achats circulaires. Ils rédigent les cahiers des charges et les clauses techniques, en collaboration avec d'autres actants clefs, et réalisent la procédure de passation qui mène à la conclusion de contrats avec des opérateurs économiques, notamment engagés dans des projets circulaires.

3.2.4.1.2. Les élus locaux

Les membres de la scène politique locale sont élus pour six ans et agissent en leur qualité de bourgmestre, échevin ou conseiller. Ces actants représentent le conseil communal, qui règle ce qui est d'intérêt général et délibère sur les objets qui lui sont soumis par l'autorité supérieure (UVCW, s.d.).

Le conseil communal, qui joue le rôle de parlement communal, se prononce également sur les marchés publics relevant des services ordinaire et extraordinaire du budget, bien qu'il délègue généralement une grande partie de ses compétences en la matière au collège communal, conformément à l'article L1222-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Les élus locaux sur lesquels nous nous concentrerons sont principalement les échevins qui ont les domaines en lien avec le développement durable dans leurs attributions, qui s'inscrivent dans une volonté politique d'établir des démarches circulaires locales, et qui peuvent exercer une certaine influence au sein des organes décisionnaires.

3.2.4.1.3. Les éco-conseillers

L'ASBL Institut Éco-Conseil définit l'Éco-conseiller.ère comme « *un.e généraliste de l'environnement, un.e facilitateur.trice du développement durable, de la transition socio-écologique. Dans la pratique de son métier, l'éco-conseiller.ère développe ses compétences de communicateur.trice et de gestionnaire de projet. Il/elle joue des rôles de sensibilisation, éducation, aide à la décision, facilitation, coordination en vue d'accompagner un changement de société et un usage des ressources plus durable, raisonné et solidaire* » (Institut Éco-Conseil, s.d.). Cet actant stratégique est également doué d'une expertise en matière de circularité, qui s'inscrit pleinement dans les enjeux du développement durable, comme le précise Kirchherr dans sa définition de l'économie circulaire.

3.2.4.1.4. Les citoyens

Les citoyens élisent leurs représentants politiques communaux pour une période de 6 ans. En tant qu'actants locaux essentiels, ils jouent un rôle majeur dans le déploiement de l'économie circulaire en contribuant aux initiatives communales telles que le tri, les appels à la ressourcerie, la participation à des activités zéro déchet, etc. Le cas échéant, les autorités communales peuvent prévoir un budget citoyen afin de les soutenir dans ces démarches.

3.2.4.1.5. Les experts en circularité d'organismes supracommunaux et intercommunaux

Le Service public de Wallonie a intensifié son engagement dans l'économie circulaire depuis 2021, en concevant le programme « Circular Wallonia » pour promouvoir le concept auprès des entreprises afin de réduire le gaspillage des ressources (Mansuy et al., 2022).

Autour de cet outil, nous identifions une série d'experts dans le domaine du développement durable, qui accompagnent les entreprises privées et publiques dans l'élaboration d'actions en lien avec l'économie circulaire, notamment à l'échelle locale, et qui peuvent proposer des solutions techniques et des subventions. D'autres acteurs possédant une expertise avérée en économie circulaire, notamment au sein des intercommunales de gestion des déchets, jouent un rôle crucial auprès des communes qui s'engagent dans la voie de la circularité.

3.2.4.2. Actants non-humains

3.2.4.2.1. Les plans d'action

Ce sont des outils qui servent à organiser et à guider les efforts des administrations communales vers l'accomplissement d'objectifs spécifiques. On peut citer notamment :

- **Le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)** : un document de planification qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il a été élaboré dans le cadre de la Convention des Maires, à laquelle peuvent adhérer les administrations communales ;
- **L'Agenda 21 local** : un autre outil de planification qui prend en compte les acteurs sociaux, culturels et environnementaux. Il est soutenu par un programme d'actions à court, moyen et long terme, dans le but de répondre aux préoccupations d'un développement durable au niveau local ;
- **Le programme stratégique transversal (PST)** est une feuille de route qui reflète la stratégie élaborée par l'ensemble des membres du Conseil communal afin d'atteindre les objectifs majeurs qu'ils se sont fixés. On peut y retrouver des actions favorables à la réalisation de pratiques liées à l'économie circulaire. L'adoption d'un PST communal est obligatoire depuis la législature 2019-2024.

Ils détaillent les étapes à suivre, les ressources nécessaires et les responsabilités assignées pour atteindre ces objectifs. Les plans d'action fournissent une structure claire pour la mise en œuvre des stratégies et des initiatives.

3.2.4.2.2. La législation

Les normes légales et la réglementation peuvent être considérées comme des acteurs non-humains, car elles ont le pouvoir d'influencer les pratiques locales de manière significative.

Les marchés publics sont rythmés par un ensemble de lois et arrêtés royaux qui limitent la marge de manœuvre des autorités publiques (Jacquemin, 2004). En effet, l'intégration de clauses circulaires dans les cahiers des charges représente une complexité certaine pour les agents en charge des marchés publics (Ediwall - Les éditions du service public de Wallonie, 2022). En particulier, les pouvoirs publics, surtout ceux de taille réduite, peuvent manquer de ressources humaines pour innover en matière de circularité, ce qui accroît leur vulnérabilité aux contraintes légales.

3.2.4.2.3. Les outils de communication

Ces dispositifs sont essentiels pour favoriser l'intégration locale de l'économie circulaire. Ils peuvent prendre différentes formes telles que le site internet officiel de la commune, les réseaux sociaux, les newsletters, les affiches, etc. Leur objectif est d'informer sur les pratiques en cours et d'influencer la perception des citoyens à leur égard.

3.2.4.2.4. L'administration communale

L'administration est définie comme une « *organisation qui a pour activité la mise en œuvre de la politique publique* » (Brasseur, 2021). Elle est constituée de différents acteurs aux rôles distincts, chacun agissant selon ses propres intérêts et ayant la capacité d'influencer les processus décisionnels.

Les administrations communales représentent des actants regroupant un ensemble d'autres actants humains et non-humains. Les démarches empiriques serviront notamment à détecter l'existence d'acteurs stratégiques locaux, aux intérêts distincts, qui n'ont pas forcément la même approche de l'économie circulaire.

3.2.4.2.5. Les groupes « écoteam »

Il s'agit de groupes de travail constitués de membres du personnel communal, chargés de réfléchir aux mesures à mettre en œuvre au sein de l'administration afin d'encourager l'ensemble du personnel à adopter des comportements écoresponsables et à entreprendre des actions

bénéfiques pour l'environnement. Ces actions portent, entre autre, sur une meilleure gestion des déchets, de la consommation d'eau, de l'énergie et des achats.

Nous analyserons quelle influence ces groupes de travail peuvent avoir au sein de chaque administration communale examinée, ainsi que les motivations qui ont conduit à leur création.

4. Méthodologie de la recherche

4.1. Présentation

Au sein de notre cadre théorique, nous avons constaté que l'économie circulaire représente un modèle innovant pour les administrations communales et qu'il existe des incitations légales à l'adopter. Malgré cette impulsion réglementaire, la mise en œuvre d'actions en ce sens peut rencontrer de multiples défis à relever.

La réalisation d'une étude approfondie de ces pratiques locales dans un contexte où il existe une véritable politique régionale de déploiement de l'économie circulaire semble appropriée. C'est pourquoi nous recourons à la théorie de l'acteur-réseau afin d'analyser les différentes opérations qui permettent de comprendre l'ensemble du processus de traduction.

Dans cette optique, la méthodologie adoptée sera propre à une recherche en sciences sociales (Marquet et al., 2022), mettant l'accent sur une approche qualitative et une analyse en profondeur des interactions et des dynamiques propres aux réseaux d'actants qui seront étudiés.

Tel que défini dans l'introduction, notre objectif principal est de déterminer quelles sont les conditions de réussite à l'intégration de pratiques d'économie circulaire au sein des politiques locales. Nous chercherons à comprendre comment les différents actants interagissent et contribuent à la mise en œuvre de l'économie circulaire, ainsi qu'à identifier les facteurs qui favorisent ou entravent cette intégration.

Pour y parvenir, nous émettrons l'hypothèse que l'intégration réussie de l'économie circulaire au sein des politiques locales va dépendre du bon déroulement des différentes étapes de la traduction. Nous chercherons également à vérifier que cette intégration est renforcée lorsque des porte-parole influents et doués d'une expertise technique sont interconnectés, et que le réseau est évolutif tout au long des opérations de traduction.

4.2. Structure méthodologique

Nous mènerons des études empiriques de nature qualitative au sein de deux administrations communales qui se sont engagées activement dans la transition vers l'économie circulaire, ainsi qu'au sein d'une troisième administration qui semble moins impliquée dans ce mouvement. L'objectif est de comprendre les interactions entre les acteurs identifiés et de déterminer comment s'opère le processus de traduction.

Pour ce faire, nous interrogerons les actants au sein des administrations communales sélectionnées. Ensuite, nous solliciterons d'autres parties prenantes mentionnées au cours des premiers entretiens. Cela nous permettra d'explorer plus en profondeur le réseau, d'identifier ses membres et d'évaluer le niveau d'engagement des acteurs.

Pour enrichir notre analyse globale, nous nous pencherons sur les pratiques d'économie circulaire au sein d'une troisième administration communale, où je suis actif en tant qu'agent au sein du service des marchés publics. Ces actions seront examinées à travers le témoignage de la responsable du service Environnement de cette administration, qui joue un rôle central dans ces initiatives.

En partant d'une première impression mitigée de ces pratiques, nous émettrons l'hypothèse selon laquelle la traduction des pratiques au sein de l'administration communale C est confrontée à des obstacles qui entravent les initiatives circulaires locales. Bien que nous reconnaissons que l'intégration dans les administrations communales A et B présente également des difficultés, avec des processus traductifs pouvant être à des stades différents, les expériences en cours au sein des administrations A et B pourraient néanmoins offrir des pistes de solution à l'administration communale C pour surmonter ces obstacles.

En ce qui concerne l'analyse des données, nous opterons pour des entretiens de type semi-directifs. Pour recueillir les informations, un guide d'entretien, proposé en annexe n° 1, est structuré en fonction des différentes opérations du processus de traduction, de l'étape de la problématisation à celle de la mobilisation. Il permettra de confronter les hypothèses établies à l'échantillon, en explorant les indicateurs choisis pour la mise en œuvre des démarches empiriques.

Pour analyser les données recueillies, nous emploierons une approche de codage déductive afin d'identifier et de regrouper les éléments récurrents au cours des entretiens. Les données seront

codées en tenant compte de la traduction des politiques en actions concrètes en faveur de la promotion de l'économie circulaire, ainsi que des processus spécifiques mis en place par chaque administration communale pour atteindre cet objectif.

4.3. Le modèle d'analyse

Nous reprenons, ci-dessous, les dimensions clés faisant référence à la sociologie de la traduction, qui seront prises en compte lors de la réalisation des entretiens, ainsi que les indicateurs mesurables et objectivables associés. Ces derniers seront mis en relation dans la partie analytique des informations.

Les codes spécifiques sont repris sous forme de catégories dans la colonne « Indicateurs ». Ils seront analysés pour repérer les tendances dans les pratiques communales en place.

Théorie de l'acteur-réseau	
Dimensions	Indicateurs
Actants humains	<u>Niveau de diversité d'actants</u> Quel est le profil des actants impliqués ? <u>Niveau de familiarité avec l'économie circulaire</u> Est-il faible, moyen ou élevé ? <u>Capacité d'influence</u>
Actants non-humains	<u>Utilisation des outils</u> Règlementation, normes, outils de communication, plans d'action (PST, PAEDC, ...), etc.
Interactions entre actants	<u>Collaborations existantes</u>
Défis et obstacles	<u>Problématiques rencontrées</u> Méconnaissance de l'économie circulaire, temps, réglementation, ...
Réseau	<u>Articulation et dynamique</u> Renforcement, stabilité ou affaiblissement ?

5. Analyses empiriques

Dans ce chapitre, nous présentons les différentes administrations communales où les démarches empiriques ont été menées entre le 3 février et le 15 mars 2024, ainsi que les actants qui composent notre échantillon, et nous effectuons les différentes analyses nécessaires. L'ensemble des entretiens a été enregistré, retranscrit dans leur intégralité et stocké précautionneusement.

Une analyse minutieuse de ces différents entretiens a été réalisée dans un premier temps. Cette démarche a permis de recueillir les données brutes et de comprendre les différentes expériences vécues par les personnes interrogées. Les détails des analyses sont disponibles en annexe n° 2.

Chaque administration communale fait l'objet d'une analyse détaillée des différentes étapes de la traduction. Cette approche nous permet d'appréhender la manière dont les politiques sont concrètement mises en œuvre pour promouvoir l'économie circulaire, en mettant en lumière les processus spécifiques déployés dans chaque cas.

Une fois cet exercice réalisé, nous entreprendrons une analyse transversale des administrations communales A et B. Cette phase visera à comparer les différentes approches et à évaluer l'intégration de la circularité au sein des politiques locales de ces entités. Cette comparaison nous permettra également de mettre en évidence les similitudes et les différences entre les pratiques de ces deux administrations, afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle l'intégration réussie de l'économie circulaire au sein des politiques locales va dépendre du bon déroulement des différentes étapes de la traduction.

Enfin, une analyse des pratiques au sein de l'administration communale C sera réalisée en établissant des liens avec les administrations communales A et B précitées, afin d'enrichir l'analyse globale. Cette approche nous permettra de contextualiser les pratiques de l'administration communale C par rapport aux approches observées dans les administrations communales A et B, renforçant ainsi la validité des conclusions tirées de l'analyse transversale.

5.1. Présentation des administrations communales

Pour mieux comprendre le contexte des administrations communales étudiées, nous nous appuyons sur les données démographiques et économiques provenant du portail wallon de statistiques locales WalStat. Les informations politiques sont quant à elles tirées des sites internet officiels des administrations. Cette approche nous permet de dresser un portrait détaillé des particularités de chaque administration communale.

Les détails suivants sont basés sur les informations disponibles au 1er janvier 2023.

5.1.1. Administration communale A

Ce gouvernement local est situé en province de Brabant wallon et administre une entité d'environ 29.000 habitants. Le revenu médian par déclaration est de plus ou moins 8 % plus élevée que la moyenne wallonne en 2021. Son territoire, composé à environ 70 % de terres agricoles, est essentiellement rural.

Son Collège communal est constitué de 4 membres du MR, dont le bourgmestre, et de 3 membres d'Écolo.

5.1.2. Administration communale B

L'autorité communale régit une entité namuroise d'environ 18.000 habitants, dont le revenu médian par déclaration est supérieur d'environ 13 % que la moyenne régionale en 2021. Le profil du territoire, composé de plus ou moins 71 % de terres agricoles, se caractérise par sa ruralité notoire.

Sur le plan politique, le Collège communal est composé de 4 membres du PS, dont la bourgmestre, et de 3 membres du MR.

5.1.3. Administration communale C

Cette administration hennuyère se compose d'environ 14.000 habitants au. Le revenu médian par déclaration est environ 22 % plus élevé que la moyenne wallonne. Tout comme les entités précitées, elle se caractérise par son profil rural, avec plus ou moins 57 % de son territoire composé de terres agricoles, mais aussi par ses 21 % de zones boisées. Le Collège communal est composé de 6 membres du MR, dont le bourgmestre, et d'un membre des Engagés.

5.2. Présentation des actants humains interrogés

Le tableau synthétique ci-dessous présente les profils variés des personnes interrogées lors de nos démarches empiriques. Nous avons sollicité tant des membres du personnel communal salarié que des élus de la scène politique locale.

Nom d'emprunt	Sexe	Administration communale	Profession	Formation	Niveau d'études	Ancienneté au sein de l'administration communale
M. Jamin	M	A	Échevin (Écolo)	Assistance sociale	Bachelier	11 ans de mandat politique en tant qu'échevin
M. Antoine	M	A	Échevin (Écolo)	Neuropsychologie	Master	5 ans de mandat politique en tant qu'échevin
M. Vale	M	A	Responsable du service Marchés publics	Gestion en environnement urbain	Bachelier	8 ans
M. Renard	M	A	Coordinateur POLLEC	Immobilier + spécialisation en énergie	Bachelier	1 an ½
M. Milan	M	B	Échevin (MR)	Commerce international	Bachelier	5 ans de mandat politique en tant qu'échevin
M. Simon	M	B	Éco-conseiller	Géographie	Master	26 ans
M. Mélias	M	B	Responsable ADL	Géographie	Master	19 ans
Mme Soller	F	B	Responsable PCS	Assistance sociale	Bachelier	18 ans
Mme Sélène	F	B	Responsable « travaux et logistiques », spécialisée en marchés publics	Secrétariat de direction	Bachelier	24 ans
Mme Florence	F	C	Responsable du service Environnement	Zoologie	Master	27 ans

5.3. Analyse réseau des administrations communales A et B

Nous allons examiner les éléments clés des entretiens réalisés au sein des administrations communales, dans le but de mener à bien une analyse transversale. Nous veillerons à respecter les différentes étapes du processus de traduction.

5.3.1. Administration communale A

Dans un contexte où la Région wallonne encourage progressivement les administrations locales à adopter l'économie circulaire dans leurs pratiques, l'administration communale A semble avoir pris les devants dès le début de la précédente législature instaurée en 2013. En effet, elle a adhéré à la Convention des Maires et élaboré le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC), qui reprend les actions à réaliser en vue de réduire ses émissions de CO² au sein du territoire communal d'ici 2030.

5.3.1.1. Problématisation

En 2014, le Conseil communal a approuvé l'Agenda 21 local, qui s'inscrit dans les objectifs du PAEDC et marque l'aboutissement d'un travail réflexif entre l'administration communale, les citoyens et des partenaires clés. Cette démarche implique la nécessité de surmonter plusieurs défis pour atteindre les objectifs établis dans ce plan :

- La résistance au changement, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des pratiques alignées sur l'économie circulaire. Un exemple concret de cette résistance est illustré par Monsieur Antoine, échevin de la petite enfance, qui a concrétisé en 2022 le projet d'adopter des couches réutilisables pour les crèches communales avec le soutien financier de la Région wallonne. Cependant, le personnel de ces crèches est progressivement revenu à leurs anciennes pratiques, ce qui atténue l'impact positif escompté de cette action.

« Je pense que, le plus impactant, c'est la résistance au changement. C'est le point le plus faible, comme d'habitude. Ça, on l'a très bien vu dans le projet justement, avec les couches lavables en milieu d'accueil. On l'a très bien senti, là, qu'il y avait à la fois... Il y avait une volonté, une certaine volonté d'une petite partie, mais sur l'ensemble de la structure, on sentait qu'il y avait effectivement un frein, une résistance qui, à un moment donné, s'est matérialisée par quelque chose d'assez étonnant, c'est que... On a vu surtout pendant les premiers 6 mois du départ de l'essai pendant un an... Pendant les premiers

6 mois de l'essai, on a vu une diminution du nombre d'achats de couches à usage unique dans les structures. » ;

- Les contraintes légales et réglementaires sont également des barrières qui entravent la mise en œuvre de ces pratiques, notamment pour la réalisation de marchés publics qui intègrent la circularité. Elles se manifestent par la complexité juridique et les réalités administratives qui demandent du temps afin d'être surmontées, comme le souligne Monsieur Vale : *« On sent qu'il y a des ... qu'il y a des volontés, des volontés politiques, des volontés de la part de l'administration et des volontés je pense de la part des entreprises. Après, ça reste, ça reste... Comme je disais au début, ça reste compliqué, ça reste avec des grosses embûches juridiques ... Enfin j'insiste là-dessus. Parce que oui, ça reste pour moi le problème principal. » ;*
- Les obstacles temporels représentent un défi constant pour l'ensemble des personnes interrogées. La complexité des projets en lien avec l'économie circulaire et les exigences administratives entraînent des délais plus longs dans la mise en œuvre de ces initiatives. De surcroît, la pandémie de Covid-19 a considérablement ralenti la progression des initiatives ;
- Le manque de ressources humaines constitue également un facteur impactant et s'ajoute au manque de temps disponible, comme le précise Monsieur Renard : *« On reste sur une minorité, comme d'habitude, mais c'est surtout... oui, des contraintes liés au temps. Parce que forcément, qui dit circularité, dit devoir travailler avec d'autres gens, devoir créer une cohésion, créer des groupes... et c'est des choses qui prennent énormément de temps et qu'il faudrait... oui, plus de personnel. Peut-être une personne dédiée à ça, ce serait vraiment pas mal. » ;*
- La sensibilisation, qui est l'une des mesures directrices de l'Agenda 21 et du programme Stratégique Transversal (PST) établi lors de la dernière législature, vise à la fois les citoyens, les entreprises, mais aussi les membres de l'administration communale. Monsieur Jamin précise que cette prise de conscience existe au sein du personnel communal depuis un certain temps : *« il y a déjà une sensibilisation depuis longtemps, de faire ... d'imprimer recto-verso ... Même si ce n'est pas toujours évident pour tout le monde. »*

Monsieur Antoine souligne également d'autres défis à relever : les contraintes budgétaires qui rendent coûteuses les actions entreprises, le manque de planification anticipée et les décisions prises en situation d'urgence, souvent motivées par des considérations financières à court terme.

Au cours de la législature 2013-2018, la circularité devient progressivement une volonté politique à travers les actions de Monsieur Jamin, échevin du développement durable. L'une de ses actions marquera particulièrement les esprits : la mise en place du trophée de l'économie circulaire au sein de la Ville au cours des années 2016 et 2017, dont les objectifs principaux étaient de sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire et à les soutenir dans la mise en place des transformations nécessaires pour y adhérer.

C'est au début de l'année 2019 que se produit un moment crucial : l'arrivée du parti Écolo au sein de la majorité pour la nouvelle législature, en coalition avec le MR. En plus de Monsieur Jamin, deux autres membres, dont Monsieur Antoine, rejoignent le Collège communal. Cet événement va constituer un point de passage obligé et va faciliter l'élaboration d'un PST comprenant un certain nombre d'actions en lien avec l'économie circulaire à mettre en œuvre au cours des six prochaines années. Monsieur Jamin mentionne quelques exemples d'actions évoquées dans le PST qui sont menées simultanément : « *Instaurer des clauses sociales, éthiques et environnementales dans les marchés publics* », « *Créer une écoteam* », « *supprimer le plastique à usage unique* » et « *Mener des actions de sensibilisation auprès du personnel afin de réduire les impressions papier* ».

Les autres actants interrogés semblent reconnaître en Monsieur Jamin un porte-parole exemplaire pour la promotion d'actions en faveur de la circularité :

- Monsieur Antoine mentionne la réalisation de capsules par son homologue au sein de la radio locale, dans le but de promouvoir la consommation locale ;
- Monsieur Vale, Responsable des marchés publics de l'administration communale, qui évoque ses capacités à persuader les autres membres du Collège, citant l'exemple de la concrétisation d'une installation onéreuse de deux chaudières à biomasse ;
- Monsieur Renard, coordinateur POLLEC mandaté par la commune pour mettre en œuvre les mesures du PAEDC, souligne que c'est Monsieur Jamin qui défend le mieux ses dossiers lors des réunions du Collège et au Conseil, démontrant à nouveau ses capacités à convaincre et son influence.

5.3.1.2. Intéressement

La phase de l'intéressement met en évidence que l'acceptation de l'innovation, qui correspond à l'économie circulaire, va découler d'une convergence de divers facteurs :

- La prise de conscience progressive des enjeux environnementaux et sociaux, qui est manifestement présentes à la fois parmi tous les membres du Collège communal, le personnel administratif et les citoyens. Les projets que met en place Monsieur Renard reflètent cette prise de conscience croissante ;
- Les partenariats noués avec des institutions publiques, des associations citoyennes et des entreprises locales, qui favorisent la mise en œuvre de projets en lien avec l'économie circulaire. Un exemple éloquent est celui entre la commune et l'In BW pour la mise en place de points d'apports volontaires ;
- L'utilisation d'outils stratégiques tels que les plans d'action existants (PAEDC, Agenda 21, PST, plan d'action pour des marchés publics plus responsables, etc.), le subventionnement et les outils de communication, jouent un rôle crucial afin de faciliter l'intégration de l'économie circulaire dans les politiques locales. Ceux-ci agissent comme des actants non-humains qui s'intègrent au réseau et contribuent à le façonner ;
- Les dynamiques politiques, avec l'influence des membres du parti Écolo qui ont intégré la majorité politique en 2019 ;
- L'engagement des parties prenantes, qui est illustré par l'ensemble des personnes interrogées, en particulier Monsieur Jamin qui se distingue comme le principal porte-parole de la commune. Son leadership et ses connaissances approfondies sur la circularité en font une figure clé dans ce domaine. Le témoignage de Monsieur Renard vient corroborer cette vision : *« On a réunion avec Monsieur Jamin pour discuter de tous nos projets, toutes nos idées, toutes les 2 semaines, et je peux l'appeler à tout moment. Il me répondra, il me donnera ses idées et il porte nos projets. Donc c'est vraiment lui qui va au Collège les porter. C'est avec lui qu'on a le plus de contacts parce que c'est notre échevin-référent, et c'est lui qui s'occupe de nos matières. »*

L'ensemble des actants interrogés expriment un intérêt marqué pour l'économie circulaire, que ce soit par conviction personnelle, par le biais de leurs responsabilités professionnelles ou par une combinaison des deux. Ils reconnaissent les avantages potentiels de l'économie circulaire

et soutiennent activement des initiatives visant à intégrer cette approche dans les pratiques de leur administration.

Cette innovation se répand à l'échelle locale, aussi bien au sein de l'administration communale que parmi les citoyens qui s'impliquent dans ce mouvement. Le réseau d'actants s'élargit, comme l'insinue Monsieur Antoine : *« ça prend de l'ampleur, et je pense qu'au plus on multiplie les initiatives, au plus... Ben ça fait du bruit. Certaines initiatives disparaissent, mais ce n'est pas grave, parce qu'elles ont quand même eu leur impact, leur trace... Et après, elles permettent d'aller plus loin sur peut-être l'initiative d'après... qui va se construire sur les cendres de la précédente, et donc va être plus forte. »*

5.3.1.3. Enrôlement

Au cours de la phase d'enrôlement, chaque actant se voit attribuer un ou plusieurs rôles bien précis afin de contribuer à la réussite de l'innovation :

- Monsieur Jamin, en tant que principal porte-parole politique, assume de multiples rôles au sein des organes décisionnaires communaux. Il est coordinateur du réseau, en ce sens qu'il assure la collaboration entre les différentes parties prenantes, mais aussi facilitateur des interactions et communicateur. Il défend les initiatives avancées par le personnel communal et les citoyens, dans le but de parvenir à un consensus sur les aspects financiers et les implications de ces actions ;
- Monsieur Antoine est également un porte-parole important au sein du Collège et du Conseil communaux. Son rôle se réfère essentiellement à celui de communicateur car il incite à repenser les pratiques lors de ses discours politiques et il collabore régulièrement avec des institutions publiques, des ASBL et les citoyens pour la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans une démarche circulaire ;
- Monsieur Vale a un rôle d'expert technique grâce à sa formation initiale en gestion de l'environnement urbain. Il propose des clauses et des exigences techniques dans les cahiers des charges qui permettent d'établir des actions favorables à la circularité. Il a également contribué à réaliser un plan d'action pour des marchés publics plus responsables ;
- Monsieur Renard possède également une expertise technique sur les aspects énergétiques et sur la prolongation de la durée de vie des objets, en référence à la règle des 10R de l'économie circulaire. De plus, il assume le rôle de coordinateur au sein du réseau grâce à

la mise en place de l'écoteam au cours de l'année 2023. Ce groupe de travail rassemble un certains nombres de membres du personnel qui s'impliquent à mettre en place des actions contribuant, entre autres, au déploiement de l'économie circulaire, et dont l'influence est grandissante. Enfin, il agit en tant que négociateur pour obtenir des budgets adéquats afin de concrétiser ses projets.

5.3.1.4. Mobilisation

Dans la phase de la mobilisation, l'implication de plusieurs actants clés est essentielle pour consolider et élargir de manière progressive le réseau :

- Certains élus locaux, en particulier Messieurs Jamin et Antoine, jouent un rôle crucial dans la promotion de l'économie circulaire au sein de l'entité. Leur engagement est essentiel pour obtenir le soutien nécessaire à la réalisation de projets circulaires, et cela est grandement facilité par leurs convictions profondes.
« Moi, c'est vraiment par conviction, parce qu'effectivement, je pense qu'il faut ... On doit arrêter. Et je pense que les dernières crises, celles des 2-3 dernières années, le démontrent aussi. »¹
« Il faut qu'au niveau du mode de vie sur la planète, on change, donc c'est une conviction profonde. Il faut poser les actes politiques pour ça. Voilà, et moi j'ai 61 ans, donc, il y aura une fin dans mon mandat politique en tant que mandataire, mais je continuerai après. Et donc moi, je n'ai strictement aucun intérêt personnel là-dedans. C'est une conviction. »² ;
- Certains membres du personnel communal, et notamment Messieurs Renard et Vale, s'impliquent directement dans la conception et la mise en œuvre de projets en lien avec l'économie circulaire, à travers des initiatives telles que l'écoteam. Leur expertise technique et leur engagement personnel sont précieux pour faire avancer ces projets ;
- Les partenaires externes, qui comprennent des institutions publiques telles que la Région wallonne, la province du Brabant wallon, et des organismes comme ÉcoRes et In BW. Ces partenaires fournissent un soutien financier, des ressources matérielles et des conseils techniques pour appuyer les efforts de l'administration communale en matière d'économie circulaire ;

¹ Extrait de l'entretien réalisé avec Monsieur Antoine.

² Extrait de l'entretien réalisé avec Monsieur Jamin.

- La société civile, représentée par les citoyens, les associations locales et les entreprises jouent également un rôle important dans la mobilisation en faveur de l'économie circulaire. Monsieur Jamin mentionne deux exemples concrets d'associations citoyennes qui parviennent à pérenniser leur activité : le Repair Café, créé aux alentours de 2016 ou 2017, qui bénéficie d'un soutien matériel de la part de l'administration, et le projet Zérowaste, qui reçoit des subventions communales.

Cette extension du réseau est également facilitée par l'emploi des réseaux sociaux, qui sont un outil puissant pour mobiliser et engager les citoyens, les entreprises et les organisations dans la transition vers une économie circulaire. Ils permettent de diffuser des informations, d'encourager la participation citoyenne, de partager des expériences et de créer des communautés en ligne, contribuant ainsi à renforcer l'impact des initiatives au niveau local.

En dépit des défis à surmonter, chaque actant parvient à remplir son rôle assigné, et aucun d'entre eux, malgré les frustrations exprimées lors des entretiens, ne semble remettre en question son engagement. En dépit de son amertume avérée sur le comportement du personnel des crèches communales vis-à-vis des couches réutilisables, Monsieur Antoine ne compte pas abandonner son rôle de communicateur de sitôt.

« Je pense qu'il faut un peu intensifier là-dessus, élargir dans les relations qui sont faites, mais fédérer davantage, avoir des lieux. Je pense continuer les aspects formatifs et éducatifs, pédagogiques à l'égard de la population. Montrer en fait qu'il y a des choses qui ne vont pas. »

À la question concernant son évaluation des pratiques, Monsieur Jamin exprime également un sentiment de contrariété : *« j'ai la conscience tranquille, mais je suis frustré quand même. Donc moi, j'ai posé tous les actes que je pouvais poser »*. Malgré ce constant, il ne compte toutefois pas laisser tomber son engagement : *« on avance... voilà, c'est ce que je vais faire. Bon, c'est aussi ce que je vais faire après avoir quitté la politique. »*

La diversité des actants impliqués dans cette mobilisation pour l'économie circulaire, leur maintien dans leurs rôles respectifs, ainsi que la complémentarité de leurs contributions, suggèrent que les différentes phases de la traduction se déroulent avec succès au sein de cette commune, malgré les difficultés rencontrées. Ces indicateurs laissent présager que les efforts entrepris dans cette commune progressent favorablement vers la promotion de pratiques d'économie circulaire, avec des résultats positifs et durables.

5.3.2. Administration communale B

L'administration communale B a adhéré à la Convention des Maires en 2018 et a réalisé son Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC).

5.3.2.1. Problématisation

La phase de la problématisation illustre l'ensemble des enjeux auxquels se confronte l'administration afin d'accueillir favorablement l'économie circulaire :

- Les obstacles temporels émergent comme la principale contrainte pour l'ensemble du personnel de l'Administration communale interrogé. La gestion du temps devient un défi majeur, comme l'énonce Monsieur Simon : *« ce genre de chose, ça prend du temps. Et que... Et que voilà. On a de plus en plus de choses à faire »*. Ces propos sont fortement appuyés par Madame Sélène : *« c'est une question de temps. Surtout, surtout de temps, au vu des dossiers qu'on a. C'est énorme. Et comme vous dites, comme la loi évolue tout le temps... »* ;
- La résistance au changement est manifeste pour Monsieur Milan, échevin de la transition énergétique. Il souligne l'importance de réviser nos habitudes afin de simplifier notre quotidien : *« Il y a des choses, qu'à l'époque, on faisait différemment d'aujourd'hui. Quand on nous a dit "attention, il faut changer autant de manière de faire", on s'est dit "c'est une contrainte". Aujourd'hui, on se rend compte que c'est même une facilité. »*³ ;
- Les ressources budgétaires, pour soutenir les initiatives et assurer leur pérennité. Monsieur Mélias, en tant que Responsable ADL pour la commune, met en lumière cette nécessité : *« Il y a certaines actions qui sont bien mais qui ne perdurent pas parce que c'est des one shot. Et je comprends aussi que financièrement, ça coûte. Maintenant au niveau d'une société qui se veut plus verte, ben il faut savoir où on met l'argent. »* ;
- Maintenir un engagement politique, afin de garantir le soutien continu aux initiatives circulaires. L'ensemble des actants interrogés confirme cet engagement au sein de la commune, notamment Monsieur Milan qui est membre du Collège, mais aussi Madame Sélène, Responsable « Travaux et logistiques » et spécialisée en marchés publics ;

³ Extrait de l'entretien avec Monsieur Milan, où il souligne l'intérêt de mettre en œuvre le système de poubelles à puce.

- Les contraintes réglementaires, principalement exposées par Madame Sélène. Elle souligne la complexité croissante des procédures de marchés publics et l'évolution constante de la législation. Les initiatives d'économie circulaire doivent être conformes à la législation en vigueur et respecter les réglementations en matière d'environnement et de développement durable ;
- La sensibilisation aux enjeux écologiques et environnementaux apparaît comme une préoccupation partagée au sein de l'ensemble des membres du Collège communal, selon les explications de Madame Sélène :

« Il y a bien entendu l'échevin de la transition énergétique, Monsieur Milan, mais tous les membres du collège sont sensibilisés à cette pratique. Il y a la volonté. Dès qu'il y a eu l'adhésion à "zéro déchet"... La commune a adhéré, donc il y a vraiment une volonté collégiale à ce niveau-là pour moi. »

La mise en place du nouveau collège au début de l'année 2019 va représenter un point de passage obligé. Avec l'intégration de nouveaux échevins porteurs de nouvelles idées, cette instance politique va offrir l'opportunité d'insuffler un nouvel élan aux politiques locales en faveur de l'économie circulaire.

En 2021, un deuxième point de passage obligé se dessine, apparaissant encore plus crucial que le précédent. Monsieur Simon, éco-conseiller de la commune, met en avant cet événement majeur : une réunion initiée par le Bureau économique de la Province de Namur (BEP) avec le collège communal. Lors de cette rencontre, les membres du Collège ont été convaincus de l'importance de s'engager résolument dans la démarche « zéro déchet », essentielle dans la promotion de l'économie circulaire à l'échelle locale.

Monsieur Milan apparaît comme un porte-parole des initiatives liées à l'économie circulaire au sein de l'administration communale B, en collaboration avec son homologue possédant le développement durable dans ses attributions.

Monsieur Mélias a clairement exposé les actions entreprises, les partenariats établis et les défis rencontrés, ce qui suggère qu'il pourrait être également un bon porte-parole. D'autre part, Monsieur Simon, en tant qu'éco-conseiller et animateur des réunions de l'écoteam depuis le départ de son fondateur, parvient à mobiliser des membres du personnel, comme en témoigne l'organisation réussie de l'atelier sur le zéro déchet à la commune, même si l'organisation de

ces réunions est relativement rare, comme le souligne l'intéressé : *« c'est très compliqué. Maintenant, à ce niveau-là, on fait le minimum syndical. On en fait, je crois, deux réunions par an »*. Néanmoins, son expertise technique et son engagement font de lui un porte-parole tout aussi légitime.

Madame Soller se démarque singulièrement des autres actants interrogés, comme en témoigne sa réponse à la question de savoir si elle a des familiarités avec l'économie circulaire : *« Autant que si vous me parlez de marchés publics »*. Ce commentaire était accompagné d'un hochement de tête négatif.

Bien qu'elle ne maîtrise pas ce concept, son implication dans la création du Repair Café « Réparons Ensemble » témoigne paradoxalement de son engagement en faveur des pratiques d'économie circulaire au sein de la commune :

« On avait reçu un appel à projets de la province qui s'appelait "Vieillissement actif". On a rentré cet appel à projets dans le but de lancer le "Réparons ensemble". Et là, on avait eu 2.500 €. »

« Comme le "Réparons ensemble" était toujours dans le plan de cohésion sociale, on a fait aussi des conventions de volontariat, donc les volontaires sont au moins assurés pour l'activité avec la commune. Donc, mise en place du comité de gestion. »

« Il a été inauguré le 12 septembre 2018. Ça a tout de suite bien fonctionné. C'était surtout de la réparation de petits électroménagers au départ. »

5.3.2.2. Intéressement

La phase de l'intéressement révèle que l'adoption de l'économie circulaire résulte de l'alignement des éléments suivants :

- Une prise de conscience progressive des enjeux environnementaux et sociaux se manifeste, où chacun reconnaît l'importance d'adopter des pratiques de consommation plus responsables. Messieurs Milan, Simon et Mélias expriment plus ou moins explicitement que la circularité est une direction à suivre ;

- Les collaborations et partenariats, qui sont indispensables pour promouvoir la circularité à l'échelle locale. La coopération avec le BEP pour la mise en place d'une démarche zéro déchet a été un exemple de partenariat fructueux ;
- Les outils de communication, essentiellement le bulletin communal et les réseaux sociaux. Les efforts de communication de Monsieur Mélias, responsable de l'Agence de Développement Local (ADL), ont par exemple contribué à sensibiliser les entreprises aux enjeux de l'économie circulaire ;
- Les dynamiques politiques, à l'image de l'action de Monsieur Milan qui, de par son leadership et son engagement, a permis la mise en place de fournitures des gobelets réutilisables lors des événements locaux. Cette initiative représente une réussite politique locale visant à promouvoir la réduction des déchets ;
- L'engagement des parties prenantes, représenté par Messieurs Milan, Simon et Mélias, se caractérise par leur implication et leurs compétences. Cependant, il est difficile de désigner un porte-parole principal capable de mobiliser les actants impliqués pour intensifier leurs actions. Par ailleurs, les responsabilités de Monsieur Milan en tant qu'échevin ne comprennent pas le développement durable ni l'ADL, ce qui entrave sa connexion avec Messieurs Simon et Mélias.

Depuis la réalisation du dernier point de passage obligé en 2021, la diffusion de l'économie circulaire progresse localement, aussi bien au sein de l'administration communale que parmi les citoyens, comme en témoigne le succès du Repair Café, ainsi que l'adoption des gobelets réutilisables lors des festivités, malgré les réticences initiales.

5.3.2.3. Enrôlement

Pendant la phase d'enrôlement, les actants impliqués se voient attribuer des rôles spécifiques afin de contribuer au succès de l'innovation, notamment les personnes interrogées :

- Monsieur Milan, en tant qu'élue politique, joue le rôle de catalyseur d'actions en initiant des actions telles que la fourniture de gobelets réutilisables lors des festivités. Il se distingue également par ses compétences en communication, particulièrement dans la collecte des informations nécessaires avant de lancer toute initiative ;

- Monsieur Mélias a un rôle d'expert technique et de facilitateur car il joue un rôle clé dans la promotion de l'économie circulaire en travaillant avec les actants économiques locaux pour stimuler des actions en ce sens. Il travaille activement à la concrétisation de projets centrés sur l'économie circulaire en établissant des partenariats avec les entreprises locales, particulièrement dans le domaine de la mutualisation des ressources-déchets :

« On s'était vraiment attaqué au parc d'activités économiques, ici à côté. L'objectif, c'était de voir comment mutualiser certaines ressources-déchets qui pouvaient émaner d'une entreprise en faisant en faire des produits. Le cas typique, c'est les palettes qui ne sont pas utilisées par les entreprises qui pourraient être réutilisées. »

Cette approche, impliquant la collaboration entre différents acteurs économiques pour échanger des déchets ou des ressources inexploitées, et ainsi créer des synergies de mutualisation tout en réduisant le gaspillage, reflète directement le concept de symbiose industrielle, l'un des piliers de l'ADEME, tel que mentionné dans notre cadre théorique ;

- Monsieur Simon joue le rôle d'expert technique, mais aussi de mobilisateur et de sensibilisateur en promouvant des initiatives en faveur de l'économie circulaire, telles que l'atelier zéro déchet organisé par l'écoteam, même si ce groupe de travail ne bénéficie pas d'une grande influence au sein de l'administration, comme le souligne Monsieur Milan : *« l'écoteam en tant que tel, c'est aujourd'hui Monsieur Simon qui l'incarne. Mais ça n'a pas la dynamique que ça devrait avoir. »* ;
- Madame Soller, même si elle ne maîtrise pas le concept d'économie circulaire, joue un rôle essentiel en tant que mobilisatrice pour rassembler les citoyens et coordonner des initiatives locales visant à réduire les déchets et à encourager leur réutilisation. Contrairement à la phase précédente de la problématisation, où son implication était centrée sur la création du Repair Café, elle assume désormais un rôle fédérateur et catalyseur plus large pour unir la communauté et coordonner diverses actions locales. Bien que le Repair Café ait désormais acquis son autonomie, elle continue d'assurer ce rôle mobilisateur pour d'autres projets locaux ;
- Madame Sélène apporte une expertise technique en intégrant des critères environnementaux dans les cahiers des charges, ce qui favorise l'adoption de pratiques d'économie circulaire par les entreprises, mêmes si elles ne sont pas forcément significatives.

5.3.2.4. Mobilisation

Au cours de la phase de la mobilisation, l'implication de plusieurs actants clés favorise la consolidation et l'expansion continue du réseau, grâce à l'effet de levier de leurs actions :

- Certains élus locaux manifestent un engagement politique et des compétences de communication essentiels pour obtenir le soutien nécessaire à la réalisation de projets en lien avec l'économie circulaire. Cela est grandement renforcé par leurs convictions personnelles, comme en témoigne le témoignage de Monsieur Milan: *« L'économie circulaire, je ne le fais pas pour qu'on dise "Dans notre commune, il y a de l'économie circulaire", je le fais pour qu'on dise "Ben Voilà, ça a permis d'aller acheter mes fruits et légumes dans l'un de nos villages pour ne pas le citer, puisqu'il y a un petit magasin d'alimentation, venant de producteurs locaux." »* ;
- Certains membres du personnel sont impliqués dans la conception et la mise en œuvre de projets en lien avec l'économie circulaire, à travers des initiatives comme les ateliers zéro déchet. Cet engagement, combiné à une expertise certaine, contribue à concrétiser ces actions ;
- Les partenaires externes, tels que la Région wallonne et le BEP, apportent un soutien financier et des ressources matérielles pour soutenir les efforts de l'administration communale ;
- La participation de la société civile, comprenant les résidents, les groupes communautaires et les entreprises locales, est un facteur essentiel dans la promotion de l'économie circulaire, comme en témoignent le Repair Café et d'autres projets à l'échelle locale.

L'expansion du réseau bénéficie également de l'utilisation des médias sociaux, qui jouent un rôle essentiel pour mobiliser et impliquer les citoyens, les entreprises et les organisations dans le passage à une économie circulaire.

En dépit des défis rencontrés, chaque actant interrogé a contribué de manière significative à la promotion de l'économie circulaire dans la mesure de ses capacités et des obstacles rencontrés. L'évolution graduelle des mentalités et des perspectives, illustrée par l'adoption réussie des gobelets réutilisables, témoigne des efforts collectifs déployés pour favoriser le changement.

L'engagement varié des actants dans la promotion de l'économie circulaire, ainsi que leur persévérance dans leurs fonctions respectives, suggèrent que les différentes opérations de la traduction se déroulent de manière efficace au sein de cette commune. Cette dynamique reflète une approche réaliste de l'implication de chaque individu dans la transition vers une économie circulaire.

5.4. Analyse transversale

L'analyse transversale des deux administrations communales permet de mettre en lumière plusieurs points de comparaison et de contraste, révélant ainsi des stratégies, des défis et des réussites distincts dans l'adoption de l'économie circulaire au sein des politiques locales.

5.4.1. L'engagement politique

L'engagement politique en faveur de l'économie circulaire semble s'être concrétisée de manière précoce au sein de l'administration communale A. Dès 2012, elle a pris des mesures proactives en rejoignant la Convention des Maires, une initiative de l'Union européenne visant à encourager les collectivités locales à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique. Cette adhésion a été suivie par l'élaboration d'un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC) et de l'Agenda 21 local, démontrant ainsi une volonté claire de s'engager dans une transition énergétique et climatique. Comme l'indique Monsieur Jamin, « *l'Agenda 21 a été ici travaillé en 2013 et adopté par le Conseil communal en 2014, il y a 10 ans.* »

L'arrivée du parti Écolo au sein de la majorité en 2019 a probablement renforcé cette orientation, en insufflant de nouvelles idées et en accélérant la mise en œuvre de politiques environnementales. Monsieur Antoine confirme cette observation : « *depuis qu'Écolo est dans la majorité, je pense que ça a insufflé une dynamique là-dessus, et que les dynamiques "Agenda 21" dont on parlait tout à l'heure, des dynamiques telles que le PCDN, donc le Plan communal de Développement de la Nature, et plusieurs autres Conseils consultatifs dans lesquels les citoyens interviennent là-dedans sont plusieurs éléments qui ont permis de nourrir tout ça, et qui impulsent le changement au regard de ce qu'on peut observer de manière mondiale.* »

En revanche, dans l'administration communale B, bien que l'adhésion à la Convention des Maires ait eu lieu en 2018, les efforts en faveur de l'économie circulaire semblent avoir été plus tardifs. Cependant, une réelle impulsion a été ressentie, notamment en 2021, avec une réunion initiée par le Bureau économique de la Province de Namur. Cette réunion peut être perçue comme un tournant, marquant le début d'une prise de conscience accrue des enjeux se rapportant au développement durable au sein de l'administration et ouvrant la voie à de futures collaborations et initiatives en lien avec l'économie circulaire.

« C'est le Collège complet qui avait été contacté par le BEP, qui était venu faire une petite présentation du zéro déchet. Et puis, ils ont décidé que... on rentrait dedans quoi. Ça s'est fait comme ça. Donc quand même, le zéro déchet a fait faire des progrès. »⁴

5.4.2. La gestion des défis

Au niveau des défis et des obstacles rencontrés, l'administration communale A les aborde d'une manière proactive. Des exemples concrets de mesures prises pour surmonter ces défis sont mis en avant, allant des initiatives de sensibilisation à la collaboration avec des partenaires externes. Bien que les actions aient été considérablement ralenties pendant la pandémie de Covid-19, elles ont aujourd'hui retrouvé leur dynamisme.

Cependant, malgré ces efforts, des obstacles persistent. La résistance au changement demeure un défi majeur, comme en témoignent Messieurs Jamin et Antoine. De plus, comme le souligne Monsieur Vale, les contraintes légales peuvent parfois entraver la mise en œuvre rapide et efficace de certaines initiatives, ce qui nécessite une adaptation continue pour se conformer au cadre réglementaire. Monsieur Renard évoque pour sa part les contraintes liées au temps et la nécessité de sensibiliser les citoyens et les entreprises.

Les défis rencontrés du côté de l'administration communale B sont similaires à ceux de l'administration A, mais ils mettent davantage l'accent sur les contraintes temporelles, comme le mentionne l'ensemble du personnel communal interrogé. Cette insistance souligne une pression supplémentaire sur les ressources disponibles et une difficulté accrue à allouer suffisamment de temps aux initiatives circulaires. Par ailleurs, des difficultés persistent dans l'élaboration de budgets spécifiques pour la réalisation de ces initiatives, comme l'a particulièrement souligné Monsieur Mélias.

Ces observations soulignent l'importance d'une gestion stratégique des ressources et d'une planification minutieuse pour maximiser l'impact des actions entreprises dans le domaine de l'économie circulaire. Malgré ces obstacles, l'administration demeure déterminée à les surmonter et à avancer vers des pratiques plus durables et circulaires.

⁴ Extrait de l'entretien avec Monsieur Simon.

5.4.3. La dynamique des réseaux

L'administration communale A bénéficie d'une dynamique de réseau robuste, où des actants clés s'engagent de manière coordonnée. Des figures politiques telles que Monsieur Jamin, accompagnées d'experts techniques comme Monsieur Vale et Monsieur Renard, se distinguent comme des porte-parole efficaces. En outre, des alliances solides avec des institutions publiques et des associations citoyennes viennent consolider cette dynamique, créant un élan collectif vers l'innovation et la durabilité.

Dans la commune B, bien que des actants comme Monsieur Milan et Monsieur Mélias jouent des rôles essentiels dans la promotion de l'économie circulaire, la dynamique du réseau semble moins intégrée et moins coordonnée. Une mobilisation plus efficace des ressources locales et une coopération renforcée entre les actants pourraient ouvrir la voie à une collaboration plus fructueuse et à des progrès significatifs dans la mise en œuvre de pratiques circulaires.

Enfin, il est pertinent de souligner que certaines parties prenantes, telles que Monsieur Renard, qui travaille au sein de l'administration communale A depuis 2022, ont intégré le réseau après l'établissement d'un point de passage obligé, à savoir la mise en place de la dernière législature, ce qui met en lumière la nature évolutive du réseau.

5.4.4. Analogie entre les deux communes

Bien que les communes A et B se trouvent à des stades différents dans l'adoption de l'économie circulaire, elles partagent plusieurs similitudes dans leur démarche.

Tout d'abord, les deux administrations ont reconnu l'importance de s'engager durablement en adhérant à la Convention des Maires, démontrant ainsi leur volonté commune de contribuer à des objectifs durables en matière d'énergie et de climat.

Les défis identifiés par les deux communes, tels que la gestion du temps, la résistance au changement et les contraintes budgétaires, sont également partagés. Les partenariats avec la société civile sont valorisés dans les deux cas, soulignant l'importance de travailler en collaboration avec les institutions publiques, les associations citoyennes et les entreprises locales pour promouvoir des initiatives circulaires.

L'agenda 21 est un exemple concret d'une collaboration réussie avec la société civile, entre l'administration communale A et les citoyens, ce qu'exprime Monsieur Antoine : « *on a*

différentes fiches, actions qui ont été créées par un panel, un forum de citoyens, avec des membres de l'administration communale, sur des actions concrètes que l'on peut faire en faveur, effectivement, d'un développement durable. Et c'est assez large, hein ? Ça brosse de manière très très large des dynamiques. Et donc, ça reste justement des guidelines sur lesquels on peut avancer, et notamment, par exemple, sur les dynamiques de déchets. »

Au sein de l'administration communale B, le BEP représente un partenaire précieux, notamment pour collaborer avec les entreprises locales. Monsieur Mélias illustre cela par un exemple : *« on a rencontré les entreprises pendant 3 h, chaque entreprise pour savoir exactement quelles étaient leurs input, enfin quels étaient leurs entrées et sorties en termes de produits, quels étaient leurs démarches actuelles au niveau l'économie circulaire, etc., avec le BEP »*. Malgré l'impact significatif de la pandémie de Covid-19 sur cette dynamique, la collaboration avec le BEP s'est renforcée, comme en témoigne l'engagement de la commune dans la démarche « zéro déchet ».

Enfin, la reconnaissance de l'importance de la communication et de la sensibilisation par les deux administrations souligne leur engagement à mobiliser activement les citoyens et les entreprises autour des enjeux de durabilité.

5.4.5. Liens avec l'échelle de Lansink

L'analyse met en évidence plusieurs éléments qui se réfèrent à l'échelle de Lansink, présentée dans notre cadre théorique, qui classe les différentes options de gestion des déchets en fonction de leur impact environnemental.

Dans le contexte des deux communes étudiées, il apparaît que la prévention est l'aspect le plus prédominant, pour plusieurs raisons :

- Les administrations communales ont adhéré à la Convention des Maires, adoptant ainsi une approche proactive pour anticiper les problèmes environnementaux plutôt que de simplement y réagir. L'administration communale A se distingue en ayant élaboré des plans d'actions spécifiques suite à cette adhésion ;
- Une politique de réduction des déchets et de consommation d'énergie est clairement établie, bien que cet engagement soit plus récent au sein de l'administration communale B ;

- Il existe une véritable volonté de sensibiliser les citoyens et les entreprises sur l'importance de réduire leur empreinte environnementale et de prendre des mesures pour prévenir la production de déchets.

Dans une certaine mesure, la réutilisation est également une stratégie adoptée au sein des deux communes étudiées, avec la présence d'un Repair Café dans chacune d'elles. Ces initiatives se concentrent sur la réparation d'objets pour prolonger leur durée de vie et réduire les déchets.

5.4.6. Les conclusions

L'intégration de l'économie circulaire au sein des politiques locales semble plus aboutie dans la commune A. Cette conclusion découle de plusieurs facteurs observés dans l'analyse des deux administrations.

Premièrement, la commune A a adopté une approche proactive dès 2012, en adhérant à la Convention des Maires et en élaborant plusieurs plans d'action spécifiques. Cette démarche précoce témoigne d'une volonté affirmée de s'engager dans la transition vers la durabilité et la circularité. En revanche, même si la commune B a également adhéré à la Convention des Maires en 2018, son impulsion en faveur de l'économie circulaire semble être venue plus tardivement, en 2021.

Deuxièmement, la gestion des défis semble être plus efficace dans la commune A, avec des mécanismes mieux établis pour surmonter les obstacles tels que la résistance au changement et les contraintes budgétaires. Cette capacité à relever les défis est renforcée par un leadership politique fort, principalement incarné par Monsieur Jamin, et une coordination efficace entre les actants locaux.

Enfin, la dynamique du réseau semble également plus intégrée et coordonnée dans la commune A. Des figures politiques et des experts techniques sont présentés comme des catalyseurs de l'innovation et des porte-parole efficaces, contribuant ainsi à renforcer la collaboration et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Bien que les deux communes partagent des objectifs communs en matière d'économie circulaire et rencontrent des défis similaires, la commune A semble avoir réussi à traduire ces objectifs en actions de manière plus efficace, grâce à son engagement précoce, son leadership politique fort et sa dynamique de réseau plus intégrée.

5.5. Analyse réseau de l'administration communale C

5.5.1. Le processus de traduction

En suivant le modèle des deux premières administrations communales étudiées, nous allons examiner comment se déroule le processus de traduction au sein de l'administration communale C.

La phase de problématisation met en lumière plusieurs difficultés soulevées par Madame Florence concernant l'intégration de la circularité au sein des politiques locales :

- Un manque de sensibilisation et une résistance au changement est observée chez les membres du collège communal, en particulier le bourgmestre. Cette absence de prise de conscience constitue un obstacle majeur à l'adoption de l'économie circulaire. Seule l'échevine du développement durable, Madame Sienne, se distingue en la matière.
- L'économie circulaire demeure un concept largement méconnu au sein de l'administration communale, ce qui rend difficile sa compréhension et son intégration dans les pratiques existantes, comme le souligne Madame Florence : *« je pense qu'il y a vraiment une nécessité que, pour qu'on se retrouve dans une économie circulaire, il y ait une volonté. On peut avoir des bonnes idées, mais faut que ça suive derrière, et je pense que c'est encore quelque chose qui est méconnu. C'est quelque chose qui nécessite... Enfin, qui mérite en tout cas, je trouve, d'être développé au sein des communes, notamment parce qu'on peut en faire partout, à domicile ... Voilà. Mais je pense qu'au sein des communes, c'est vraiment quelque chose qui pourra être développé, je pense. Mais c'est encore méconnu. »*
- L'économie circulaire, et les enjeux environnementaux et écologiques en général, ne figurent pas parmi les priorités politiques. L'administration communale réagit surtout lorsque la législation l'y oblige, plutôt que d'anticiper les changements. Les décisions sont principalement motivées par des considérations financières.
- Les contraintes temporelles, combiné à un manque de moyens humains, réduisent la capacité de madame Florence à élaborer de nouveaux projets : *« nous sommes une commune rurale, où on devrait plus mettre l'accent sur ça, et peut-être être deux et pouvoir plus développer. Il y a des projets après lesquels on passe parce qu'on n'a pas le temps matériellement de pouvoir s'occuper de tout. »*

- La communication interne semble déficiente au sein de l'administration communale, entravant des collaborations efficaces et la mise en place d'initiatives.

Madame Florence se distingue par son expertise et sa longue expérience en tant qu'éco-conseillère chevronnée. Son engagement personnel et sa conviction en faveur du développement durable et de l'économie circulaire font d'elle une porte-parole efficace au sein de la commune, d'autant plus qu'elle peut parfois exercer une influence sur le bourgmestre et le collège communal pour encourager la prise de mesures favorables.

« Je me suis déjà attrapé la tête avec le bourgmestre face à des projets, et je ne change pas mon idée. Il y a des refus, oui, il y a des idées qui passent quand même, et il me dit "oui, vas-y" et on verra quoi. »

Elle assume simultanément les fonctions de négociatrice, de communicatrice et d'experte technique. Ses missions portent notamment sur la sensibilisation et à mobilisation des citoyens autour d'initiatives axées sur la réduction des déchets.

Son cercle d'alliés locaux semble cependant restreint, se résumant principalement aux actants suivants :

- Tibi, l'intercommunale chargée de la gestion des déchets, représente un allié essentiel. En plus d'assurer la collecte et le traitement des déchets au sein de la commune, elle offre des ressources et des financements pour concrétiser les initiatives liées à l'économie circulaire. Cela se traduit par l'accès à une ressourcerie pour les citoyens et la mise en place d'activités « zéro déchet ». De plus, une représentante de Tibi participe aux réunions de l'écoteam afin d'apporter des conseils précieux aux membres dans l'élaboration d'actions durables. L'expertise de l'intercommunale contribue à promouvoir des pratiques durables au sein de la commune grâce à des programmes de sensibilisation.
- Madame Sienne, échevine du développement durable, occupe une position de premier plan au sein de la commune. Son engagement en faveur de l'environnement et de la durabilité en fait un porte-parole crédible pour promouvoir des initiatives liées à l'économie circulaire. Néanmoins, les autres membres du collège communal ne partagent pas les mêmes convictions ou n'accordent pas la même priorité aux enjeux environnementaux, ce qui limite sa capacité d'influence. Il est difficile pour elle de mobiliser le soutien nécessaire au sein du collège et de l'administration pour faire avancer ces initiatives.

- Monsieur Faro, en tant que responsable de l'entretien des parcs et jardins de la commune, possède une expertise certaine pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, telles que la mise en place de plantes vivaces et la réduction de l'utilisation de produits chimiques. Cependant, son expertise peut être plus axée sur des pratiques spécifiques liées à l'aménagement paysager et à la gestion des espaces verts, plutôt que sur l'ensemble des principes et des domaines de l'économie circulaire.

En outre, l'attitude des citoyens suscite des questionnements. Alors que certains d'entre eux participent activement à des initiatives de zéro déchet, un nombre considérable a exprimé son indignation face à la démarche de verdurisation des cimetières entreprise par la commune.

Il convient également de souligner que la présence d'une écoteam au sein de l'administration communale C est davantage motivée par des incitations financières régionales, plutôt que par une réelle prise de conscience des enjeux environnementaux, comme l'insinue Madame Florence : *« si tu fais l'écoteam, si tu as les familles ZD (zéro déchet), tu peux aller chercher 0,80 cents par habitant plutôt que 0,30 cents par habitant. Donc, l'avantage financier, il est là, mais c'est réduit par rapport à d'autres subsides qu'on peut avoir. Et donc, je pense qu'il faut vraiment une sensibilité au niveau du collège avec les personnes qui sont ... des membres du collège, qui ait déjà une sensibilité chez eux par rapport à ça. »*

Le processus de traduction semble rencontrer des obstacles rédhibitoires au sein de la commune, notamment en l'absence d'un point de passage obligé clé capable d'influencer positivement les membres du collège communal, et de faciliter en conséquence les opérations ultérieures de la traduction.

Madame Florence considère que l'opportunité de sensibiliser les élus politiques aux enjeux du développement durable et de l'économie circulaire devrait se présenter lors de la formation du prochain collège communal au début de l'année 2025, avec l'arrivée potentielle de nouveaux élus. Elle insiste sur l'importance de saisir cette opportunité pour donner un nouveau souffle à ce mouvement au sein de l'administration communale.

« Le bon moment, c'est... Voilà, on a un nouveau mandat, un nouveau collège. Il y en a forcément qu'on ne connaît pas et qui nous connaissent pas, et qui ne connaissent pas forcément le fonctionnement de la commune, si ce n'est que par nos conseils ou autre chose. Et je trouve que c'est vraiment un... pour moi, c'est vraiment un moment charnière

où on pourrait vraiment... Ben, avoir de nouveaux projets et relancer ce qui s'est essouffé. »

5.5.2. Les pistes de solution

Le processus de traduction observé au sein des communes A et B peut fournir des pistes de solution à la commune C pour surmonter ses propres obstacles de plusieurs manières.

L'administration communale A a illustré la réussite de son adhésion à la Convention des Maires en facilitant la mise en œuvre de divers plans d'action visant à promouvoir l'économie circulaire. Cette expérience offre une piste prometteuse à suivre pour l'administration communale C. En s'inspirant de cette approche, elle pourrait établir une fondation solide pour l'adoption de l'économie circulaire, ce qui implique toutefois un renforcement de son engagement politique dans ce domaine.

Ensuite, l'administration communale A bénéficie d'une dynamique de réseau efficace, avec des alliances solides entre différents actants. La commune C pourrait chercher à renforcer sa propre dynamique de réseau en identifiant et en mobilisant des partenaires locaux clés, tels que Madame Sienne et Monsieur Faro, pour promouvoir des initiatives en lien avec l'économie circulaire.

Enfin, l'approche proactive de l'intercommunale BEP envers l'administration communale B a été décisive et a engendré une prise de conscience accrue des enjeux de développement durable au sein du collège communal. Si Tibi, son équivalente au sein de la Province du Hainaut, venait à réaliser la même approche dynamique auprès des membres du collège de l'administration communale C, cela pourrait stimuler une prise de conscience similaire et encourager la réalisation d'initiatives en faveur de l'économie circulaire.

6. Discussions

6.1. Liens avec le cadre théorique

Les analyses que nous avons menées et les corrélations que nous avons établies avec l'échelle de Lansink nous permettent de faire des rapprochements significatifs avec les principes de la règle des 10 R tels que décrits dans notre cadre théorique. En effet, les politiques de réduction des déchets mises en œuvre par les administrations communales A et B se situent principalement dans la catégorie de la conception et de l'utilisation plus intelligentes des produits, qui englobe les stratégies visant à favoriser la préservation des ressources naturelles. L'adhésion à la Convention des Maires, l'élaboration de plans d'actions spécifiques et les campagnes de sensibilisation menées auprès des citoyens et des entreprises témoignent de cet engagement à anticiper les problèmes environnementaux et à adopter une approche proactive.

Par ailleurs, la catégorie relative à la prolongation de la durée de vie des produits et de leurs composants est également illustrée par la présence des Repair Café dans les deux communes étudiées. Cette initiative reflète une approche circulaire visant à optimiser l'utilisation des produits existants et à limiter la demande de nouveaux produits, ce qui contribue à réduire l'empreinte environnementale globale.

En référence à l'étude sur les pratiques d'économie circulaire à l'échelle nationale, telles que décrites par Monsieur Ruyschaert, nous avons remarqué que les administrations communales étudiées rencontrent des défis similaires à ceux identifiés dans son étude. Ces défis comprennent notamment les contraintes budgétaires et la diversité des perceptions du concept parmi les personnes interrogées, présentant des niveaux de connaissance variables. Toutefois, comme nos analyses empiriques l'ont démontré, des aides administratives et financières existent pour aider les autorités publiques locales à concrétiser leurs objectifs en lien avec l'économie circulaire.

Par ailleurs, nous avons constaté que l'administration communale A met en œuvre les incitations recommandées par l'auteur. En plus de ses efforts pour agir en exemple et communiquer efficacement avec les acteurs locaux, elle accorde des aides financières à certaines associations impliquées dans ces initiatives. En revanche, nos entretiens avec les parties prenantes suggèrent que l'administration communale B ne suit pas cette stratégie de subventionnement.

En outre, la définition de Kirchher sur l'économie circulaire, telle que reprise dans notre cadre théorique, met en lumière plusieurs points repris dans notre contenu analytique. En effet, les deux communes étudiées, A et B, s'engagent dans une transition durable en ayant adhéré à la Convention des Maires. Elles misent sur la réduction et la réutilisation. Cet engagement reflète la vision d'une économie circulaire qui vise à créer simultanément une qualité environnementale, une prospérité économique et une équité sociale.

Les initiatives de collaboration avec la société civile et les entreprises locales illustrent également la volonté des administrations communales de travailler en partenariat pour promouvoir des pratiques d'économie circulaire. Cette approche reflète la nécessité d'impliquer différents acteurs, y compris les entreprises et la société civile, dans la transition vers une économie plus circulaire.

Enfin, pour encourager la responsabilisation des consommateurs locaux, les communes A et B mettent en place des initiatives de sensibilisation. Par exemple, à la commune A, des capsules radio animées par Monsieur Jamin informent les citoyens sur les pratiques de consommation durable, les encourageant ainsi à soutenir les initiatives locales et à découvrir les alternatives disponibles.

6.2. Limites de la recherche et perspectives

Notre mémoire aspire à explorer de nouvelles perspectives de recherche sur les pratiques de l'économie circulaire. Cependant, il a été confronté aux défis inhérents à ce domaine d'étude, ainsi qu'à ceux de l'analyse réseau.

Tout d'abord, sur le plan méthodologique, nous avons rencontré des difficultés pour constituer un échantillon d'actants représentatif de chaque administration communale analysée. En effet, certains candidats ont décliné notre invitation à participer aux entretiens, restreignant ainsi la diversité des participants potentiels et introduisant un biais dans nos résultats en excluant certaines perspectives ou expériences pertinentes. Par exemple, nous n'avons pas pu réaliser d'entretien avec l'éco-conseillère ou d'autres membres du service Environnement de l'administration communale A, ni avec l'échevin du développement durable à l'administration communale B, ce qui aurait pu nous apporter des informations complémentaires précieuses.

En outre, il convient de considérer un biais de sélection des cas, car les pratiques d'économie circulaire existantes dans les administrations communales sélectionnées peuvent ne pas être

représentatives de celles de toutes les administrations communales en Belgique engagées dans cette voie. Chacune avance à son propre rythme et adopte une approche qui lui est propre dans cette démarche.

Sur le plan conceptuel, les ambiguïtés entourant la définition de l'économie circulaire ont parfois entraîné des interprétations variables des résultats. Le manque d'homogénéité dans la compréhension du phénomène a ainsi constitué une limite dans la poursuite d'un objectif commun.

En ce qui concerne l'analyse des réseaux, il est important de souligner que la complexité des réseaux d'acteurs impliqués dans ces pratiques a présenté un défi majeur en matière de cartographie et d'analyse. Nous n'avons pas été en mesure d'identifier tous les acteurs impliqués ni de cartographier l'ensemble des connexions et interactions pertinentes. De plus, il est probable qu'il existe d'autres acteurs locaux qui, bien que jouant un rôle marginal, ont un impact réel sur les pratiques existantes.

Malgré ces limitations, notre recherche apporte une contribution significative à la compréhension des pratiques liées à l'économie circulaire au sein des administrations communales, et de manière générale, à l'échelle locale. En reconnaissant ces limites et en les intégrant dans notre analyse, nous espérons ouvrir la voie à des recherches futures plus approfondies et inclusives dans ce domaine plus que jamais actuel.

7. Conclusion générale

L'objectif de la réalisation de ce mémoire était d'examiner les différents acteurs impliqués dans la promotion et la mise en œuvre de pratiques liées à l'économie circulaire au niveau local. Cela comprend les autorités locales, les entreprises, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes qui peuvent avoir un rôle dans la transition vers une économie plus circulaire.

Nous aspirions également à approfondir notre compréhension de l'économie circulaire en explorant ses principes, ses pratiques et ses implications, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets, la consommation durable et son modèle alternatif à l'économie linéaire. Cette démarche préparatoire était essentielle afin de mener à bien nos investigations sur le terrain.

Grâce à cette analyse, nous avons acquis une compréhension approfondie des pratiques liées à l'économie circulaire au niveau local et identifié les principaux acteurs impliqués dans la promotion et la mise en œuvre de ces actions. De plus, nous avons exploré les différentes stratégies adoptées par ces administrations pour intégrer l'économie circulaire dans leurs politiques, telles que la réduction des déchets, la promotion de la consommation durable et le soutien aux initiatives locales.

Nous avons réussi à mettre en lumière que les conditions de réussite à l'intégration de l'économie circulaire dans les politiques locales repose sur le bon déroulement des étapes de traduction, comme cela a été observé dans la commune A. Son engagement précoce, la gestion proactive des défis rencontrés et une coordination efficace entre les acteurs ont facilité cette intégration.

Dans le cas de la commune B, malgré ses efforts plus récents et ses progrès dans l'intégration de l'économie circulaire dans ses politiques locales, des défis persistent pour traduire pleinement ses objectifs en actions tangibles. Afin d'atteindre une intégration réussie de l'économie circulaire, elle doit renforcer ses efforts et relever de manière plus efficace les défis subsistants tels que la gestion du temps, les contraintes budgétaires et le respect des contraintes réglementaires.

La présence de porte-parole influents et doués d'une expertise technique, c'est-à-dire des leaders capables de défendre et de promouvoir les pratiques d'économie circulaire, tout en ayant une compréhension approfondie des aspects techniques de ces pratiques, peut jouer un rôle clé

dans le processus d'intégration, comme nous avons pu le constater avec Monsieur Jamin au sein de la commune A.

Nous avons également observé le caractère évolutif du réseau tout au long des opérations de traduction. Si des actants ayant contribué à la mise en place d'actions en lien avec l'économie circulaire au sein des communes étudiées ne sont plus impliqués aujourd'hui, de nouvelles parties prenantes ont intégré le réseau après la réalisation d'un point de passage obligé, comme nous avons pu le vérifier au sein de l'administration communale A avec Monsieur Renard.

Face à ces éléments de conclusion, nous pourrions suggérer quelques pistes d'action qui pourraient contribuer à optimiser l'intégration locale de l'économie circulaire. Premièrement, les autorités locales peuvent jouer un rôle crucial dans la création d'un environnement propice à l'économie circulaire en favorisant l'engagement et la participation active de toutes les parties prenantes. Elles peuvent créer des plateformes de collaboration où les acteurs locaux, tels que les entreprises, les institutions publiques, les organisations de la société civile et les citoyens, peuvent se rencontrer, échanger des idées et partager des bonnes pratiques. Ces plateformes peuvent prendre la forme de tables rondes ou de groupes de travail.

Ensuite, elles peuvent proposer ou renforcer les incitations financières existantes pour encourager les entreprises locales à adopter des pratiques d'économie circulaire. De plus, des réglementations favorables peuvent être mises en place pour encourager l'adoption de ces pratiques. Un exemple concret serait l'application d'une tarification incitative, où les entreprises et les ménages produisant moins de déchets bénéficieraient de réductions sur leurs factures de gestion des déchets, tandis que ceux générant davantage de déchets pourraient être soumis à des frais supplémentaires. Cette approche se distingue du système traditionnel de tarification basée sur le volume des poubelles, où les réductions de facture ne sont pas proposées. En adoptant ce principe, on s'aligne davantage sur le concept de « pollueur-payeur », où ceux qui trient efficacement leurs déchets sont récompensés par des réductions sur leur facture.

Afin de relever les défis auxquels elles font face, les autorités locales peuvent, à l'instar des échevins que nous avons interrogés, élargir leur réseau local et contacter divers organismes, tels que Circular Wallonia, qui peuvent fournir un soutien supplémentaire voire crucial pour concrétiser des projets liés à l'économie circulaire.

Enfin, elles peuvent encourager l'engagement citoyen en facilitant la participation des habitants aux processus de prise de décision et en reconnaissant leur rôle en tant qu'acteurs clés de

l'économie circulaire, à l'image de la réalisation de l'Agenda 21 au sein de l'administration communale A. Cela peut se faire par le biais de consultations publiques, de sondages, d'ateliers participatifs et d'autres formes de participation démocratique.

Ce mémoire nous a enseigné que les pratiques d'économie circulaire au niveau local sont complexes et exigent une approche scientifique pour être mieux comprises. Nous sommes convaincus que le dialogue entre les différents acteurs locaux est essentiel, afin de partager les différents points de vue et d'avancer ensemble dans une même direction. L'approche réseau met en lumière les interactions entre ces acteurs et permet de mieux appréhender les facteurs favorisant l'intégration de l'innovation circulaire au niveau local, surtout à une époque où la législation environnementale se renforce. Dans ce contexte, les administrations publiques locales ont tout intérêt à suivre cette voie, d'autant plus qu'elles peuvent bénéficier d'aides financières et d'accompagnement pour concrétiser cette transition.

En fin de compte, la collaboration et l'engagement continu seront les clés du succès pour une véritable économie circulaire locale. Nous espérons que ce travail contribuera à inspirer et guider de futures initiatives en ce sens.

8. Bibliographie

8.1. Livres

Akrich M., Callon M. & Latour B. (2006). *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs. Presses des Mines.*

Aurez, V., & Georgeault, L. (2019). *Économie circulaire : système économique et finitude des ressources. De Boeck Supérieur.*

Goulet F. (2008). *L'innovation par retrait : reconfiguration des collectifs sociotechniques et de la nature dans le développement de techniques culturelles sans labour.* Thèse de doctorat en sociologie, école doctorale « Science de l'Homme, du Politique et du Territoire », Grenoble.

Guillard, V. (2018). *D'une économie linéaire à une économie circulaire. Économie et Management.*

Le Moigne, R. (2018). *L'économie circulaire – Stratégie pour un monde durable. Dunod, 2e édition.*

Marquet, J., Van Campenhoudt, L. & Quivy, R. (2022). *Manuel de recherche en sciences sociales. Armand Colin.*

Salaün, J. (2022). *Vers une approche socio-écologique d'évaluation de la performance de projets d'aménagements côtiers avec des récifs artificiels : étude de cas sur trois régions biogéographiques maritimes en France métropolitaine.* Géographie. Université Paul Valéry-Montpellier III.

8.2. Articles de revues

Arnsperger, C. & Bourg, D. (2016). *Vers une économie authentiquement circulaire: Réflexions sur les fondements d'un indicateur de circularité. Revue de l'OFCE, 145, 91-125.*

Bou Saba, M. & Gerbaix, S. (2013). *Théorie de l'acteur-réseau, intelligence collective et coopératives agricoles. Management des technologies organisationnelles, 3, 163-173.*

Bourg D., Buclet N., 2005. L'économie de fonctionnalité : changer la consommation dans le sens du développement durable. *Futuribles*, n° 313, p. 27-37.

Brasseur, P. (2021). Bureaucratie. Master. Sociologie de l'action publique, Nanterre, France. 2021.

Brodhag, C. (2014). L'écoconception, un outil au cœur de l'économie circulaire. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 76, 33-37.

Brulot, S., Maillefert, M. & Joubert, J. (2014). Stratégies d'acteurs et gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale. *Développement durable et territoires*, Vol. 5, n°1 | Février 2014.

Clergeau, C. & Paulus, K. (2017). Déploiement de la RSE dans les projets événementiels, une analyse à partir de la théorie de l'acteur-réseau. *Management & Avenir*, 2017/1 (N° 91), p. 121-140*.

Collard, F. (2020). L'économie circulaire. *Courrier hebdomadaire du CRISP*. 2020/10 n° 2455-2456, 5-72.

Collin, P., Livian, Y. & Thivart, E. (2016). VIII. Michel Callon et Bruno Latour. La théorie de l'Acteur-Réseau. Dans : *Thierry Burger-Helmchen éd., Les Grands Auteurs en Management de l'innovation et de la créativité* (pp. 157-178).

Corvellec, H., Stowell, A., & Johansson, N. (2021). Critiques of the circular economy. *Journal of Industrial Ecology published by Wiley Periodicals LLC on behalf of Yale University*, 2021, pages 421 à 432.

Dermine-Brulot, S. & Torre, A. (2020). Quelle durabilité pour le développement territorial ? Réflexions sur les composantes spatiales de l'économie circulaire. *Natures Sciences Sociétés*, 28, 2, 108-117.

Fox, S. (2000). Communities of Practice, Foucault and Actor-Network Theory. *Journal of Management Studies*, 37, 6: 853-867.

François H., Hirczak M., Senil N., 2006. Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'économie régionale & urbaine*, vol. 2006/5, p. 683-700.

Garcier, R. & Verrax, F. (2017). Critiques mais non recyclées : expliquer les limites au recyclage des terres rares en Europe. *Flux*, 108, 51-63.

Gonçalves Castro, C., Hofmann Trevisan, A., C.A. Pigosso, D. & Mascarenhas, J. (2022). The rebound effect of circular economy: Definitions, mechanisms and a research agenda. *Journal of Cleaner Production*. Volume 345, 15 April 2022, 131136.

Jackson, S. (2015). Toward an Analytical and Methodological Understanding of Actor-Network Theory. *Journal of Arts & Humanities*. Vol. 4 n° 2 (2015), p. 29-44.

Jacquemin, H. (2004). Le formalisme des marchés publics à l'épreuve des technologies de l'information et de la communication : l'apport du droit civil'. *Chroniques de droit public - Publiekrechtelijke kronieken*, Numéro 2, p. 159-182.

Kirchher, J. , Reike, D. & Hekkert, M. (2017). Conceptualizing the circular economy : An analysis of 114 definitions. *Ressources, Conservation and Recycling*. Volume 127, December 2017, p. 221-232.

Laganier, R., Villalba, B. & Zuindeau, B. (2002). Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. *Développement durable et territoires*, Dossier 1 | 2002.

Mahil, A. & Tremblay, D-G (2015). Théorie de l'acteur-réseau. Sciences, technologies et sociétés de A à Z. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2015.

Mansuy, J., Verga, C.V., Pel, B., Messagie, M., Lebeau, P., Achten, W., Khan, A.Z. & Macharis, C. (2022). Transitioning to a circular economy – Changing Business Models and Business Ecosystems. *Academic & Scientific Publishers*, p. 40.

Morseletto, P. (2020). Targets for a circular economy. *Resources, Conservation and Recycling*. Volume 153, February 2020, 104553.

Ndiaye, A. & Carimentrand, A. (2011). De la "consommation responsable" à la "consommation alternative". Session "L'animation d'aujourd'hui dans un monde en mutation : les expériences et la recherche". Colloque du Réseau International de l'Animation organisé par l'IEPSA, Saragosse, 26-28 octobre 2011.

Neves, A. S. & Marques, A. C. (2022). Drivers and barriers in the transition from a linear economy to a circular economy. *Journal of Cleaner Production*. Volume 341, 20 March 2022, 130865.

Pesqueux, Y. & Saliba, N. (2022). Chapitre 9. Organisation et acteurs-réseaux : recherche-action. Dans : Françoise Chevalier éd., *La recherche qualitative: Témoignages dans les sciences de gestion* (pp. 211-231). *Caen: EMS Editions*.

Prendeville, S., Cherim, E. & Bocken, N. (2017). Circular Cities: Mapping Six Cities in Transition. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, Volume 26, March 2018, Pages 171-194.

Roman, P., Muylaert, C., Ruwet, C., Thiry, G. & Maréchal, K. (2020). Intégrer la territorialité pour une économie de la fonctionnalité plus soutenable. *Développement durable et territoires - Économie, géographie, politique, droit, sociologie*. Vol. 11, n°1 | Avril 2020.

Ruysschaert, B., Kuppens, T. & Crutzen, N. (2023). Identifying Circular Economy Strategies Adopted by Local Governments: The Case of Belgium.

Tarrisse-Vicard, F., Le Conte, J., Aznar, O., Antoni, A., Ferzli, R. & Gouet, J. (2013). Gestion des déchets ménagers : comment les collectivités françaises mobilisent-elles leurs usagers ? *VertigO*, 13(1).

Van Niel, J. (2014). L'économie de fonctionnalité : principes, éléments de terminologie et proposition de typologie. *Développement durable & territoires*. Vol 5, n°1.

8.3. Autres documents (Sites internet et législation)

ADEME Pays de la Loire (2020). Le concept d'économie circulaire. Consulté le 9 novembre 2023, sur <https://paysdelaloire.ademe.fr/expertises/economie-circulaire-et-dechets/le-concept-deconomie-circulaire>

Arrêté du Gouvernement wallon du 22 mars 2018 adoptant le Plan wallon des déchets-ressources, MB du 3 avril 2018.

Bruxelles Environnement (2023, 14 février). Shifting Economy : S'engager ensemble pour transformer notre économie. Consulté le 3 janvier 2024, sur <https://environnement.brussels/citoyen/shifting-economy-sengager-ensemble-pour-transformer-notre-economie>

Région wallonne (2022, 23 août). Quels types d'actions circulaires peut mettre en place une entreprise ? Consulté le 27 décembre 2023, sur <https://economiecirculaire.wallonie.be/fr/articles/article/quels-types-actions-circulaires-peut-mettre-en-place-entreprise>

Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). *Journal officiel de l'Union européenne*, L 134/114-240. En ligne < <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32004L0018> > Consulté le 11 novembre 2023.

économiecirculaire.org (2023). Approvisionnement durable. Consulté le 28 novembre 2023, sur <https://www.economiecirculaire.org/static/approvisionnement-durable.html>

Ellen MacArthur Foundation (2013). Towards the circular economy - Vol. 1: an economic and business rationale for an accelerated transition. Consulté le 30 octobre 2024, sur <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/towards-the-circular-economy-vol-1-an-economic-and-business-rationale-for-an>

Institut Éco-conseil (s.d.). Le métier d'éco-conseiller/ère. Consulté le 19 novembre 2023, sur <https://www.eco-conseil.be/le-metier-deco-conseiller-ere/>

Région wallonne (s.d.). Accompagnement et financement. Consulté le 8 novembre 2023, sur <https://economiecirculaire.wallonie.be/fr/accompagnement-financement>

Université de Liège (2023, mai). Économie circulaire : où en sont les communes belges ? Smart City Institute. Consulté le 21 novembre 2023, sur https://www.smart-city.uliege.be/cms/c_10462308/fr/economie-circulaire-ou-en-sont-les-communes-belges

Union des Villes et Communes de Wallonie (s.d.). Définitions et principes. Consulté le 20 novembre 2023, sur <https://www.uvcw.be/focus/marches-publics/art-2348>

Union des Villes et Communes de Wallonie (s.d.). Un green deal achats circulaires en Wallonie: Pour qui? Pour quoi? Comment? Consulté le 20 octobre 2023, sur <https://www.uvcw.be/environnement/articles/art-3579>

WalStat - Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). Consulté le 30 mars 2024, sur <https://www.iweeps.be/statistiques-commune-rendez-walstat/>

8.4. Documents électroniques

ADEME – Agence de la Transition Écologique (2015). Réemploi, réparation et réutilisation. Édition 2015. Consulté le 30 novembre 2023, sur https://multimedia.ademe.fr/catalogues/guide_reemploi_reparation_reutilisation/common/data/catalogue.pdf

Digital Wallonia (2021). Circula Wallonia - Stratégie de déploiement de l'économie circulaire. Consulté le 7 décembre 2023, sur https://content.digitalwallonia.be/post/20210310121023/rapport_circular_wallonia_def_v6.pdf

Ediwall - Les éditions du service public de Wallonie (2022, 15 juillet). Étude sur l'achat public circulaire : Rapport de synthèse n° 104092 (Numérique). Consulté le 15 octobre 2023, sur <https://ediwall.wallonie.be/etude-sur-lachat-public-circulaire-rapport-de-synthese-du-15-avril-2022-numerique-104092>

9. Table des figures

Figure 1 : le modèle de l'économie linéaire (Le Moigne, 2018).....	9
Figure 2 : les cycles des matériaux (Ellen MacArthur Foundation, 2013).....	11
Figure 3 : la règle des 10 R (Morseletto, 2020).....	12
Figure 4 : l'échelle de Lansink (Région wallonne 2022).....	14
Figure 5 : les sept piliers de l'économie circulaire (ADEME Pays de la Loire, 2020).....	15
Figure 6 : les cinq axes d'actions (Circular Wallonia, 2021).....	22
Figure 7 : les stratégies circulaires des territoires (Le Moigne, 2018).....	24

Annexe I : guide d'entretien

a) Introduction et phase identitaire

1. Avant d'entrer dans le vif du sujet, pourriez-vous vous présenter en quelques mots et expliquer votre rôle au sein de l'administration ?
2. À quel point vous sentez-vous **familier(e) avec l'économie circulaire** ? Comment la définiriez-vous ?
3. Quelle est votre **perception de l'économie circulaire** ? Dans quelle mesure soutenez-vous les initiatives circulaires au sein de la commune ?
4. Quels sont, selon vous, les avantages à intégrer l'économie circulaire au sein des politiques locales ?

b) Problématisation

5. Quelles sont les problématiques auxquelles votre administration fait face pour la mise en place de projets circulaires ? Et comment sont-elles abordées et gérées ?
6. Quels sont **les outils** utilisés pour la réalisation de démarches circulaires ? Et qu'apportent-ils concrètement ?
7. Quels sont les événements qui ont influencé les dynamiques locales d'intégrer l'économie circulaire ? Quels sont les facteurs qui ont permis l'acceptation de chacun d'entreprendre des démarches circulaires ? (Point de passage obligé)

c) Intéressement

8. Quels sont vos intérêts en ce qui concerne l'économie circulaire ? En quoi représente-elle pour vous une opportunité, le cas échéant ?
9. Avez-vous fait **appel à des partenaires / des experts**, par exemple de la Région, pour vous soutenir dans vos objectifs circulaires ? Le cas échéant, quels défis ont été rencontrés pour l'établissement d'une collaboration ?
10. Avez-vous tenté, de quelque manière que ce soit, d'**inciter les autres à s'intéresser** à la mise en œuvre de pratiques circulaires ? Avez-vous un exemple à exposer ?

d) Enrôlement

11. Comment décririez-vous votre propre rôle en tant qu'acteur / actrice de l'économie circulaire et comment celui-ci a évolué ? Quelle pierre apportez-vous à l'édifice ?
12. Qui sont les autres acteurs locaux qui contribuent à mettre en œuvre l'économie circulaire au niveau local ? Comment interagissent-ils et collaborent-ils ?
13. Comment les pratiques circulaires ont-elles évolué au fil du temps ? Sont-elles plus fréquentes, qualitatives, ... ?

e) Mobilisation

14. Quelles sont les projets circulaires concrétisés à ce jour (marchés publics, ateliers, ...) et comment sont-ils perçus par les parties prenantes et la population ? Remplissez-vous les objectifs initiaux fixés ?
15. Comment s'observe la diffusion des idées, des actions liées à l'économie circulaire au niveau local ? Assiste-on à une mobilisation croissante d'acteurs locaux ?
16. Quel bilan tirez-vous des actions circulaires réalisées depuis l'engagement de la commune à entreprendre cette voie (au niveau personnel et organisationnel) ?

f) Conclusion

17. Avez-vous d'autres suggestions et idées à partager avant que nous ne clôturions l'entretien ?

Annexe II : analyse des entretiens réalisés

Entretien n° 1 : Monsieur Jamin, Échevin de l'environnement et des travaux à l'administration communale A

Au cours de la phase identitaire de l'entretien, Monsieur Jamin a exposé ses multiples responsabilités en tant qu'échevin, incluant notamment la gestion des domaines environnementaux, énergétiques, des espaces verts et des travaux. Ces domaines peuvent constituer des liens pertinents avec le concept d'économie circulaire.

L'intéressé conçoit la circularité de manière très positive. Il exprime ouvertement qu'elle représente la voie à suivre pour mettre un terme à l'économie linéaire. Ses connaissances se rapportant au domaine de l'environnement semblent particulièrement avancées. L'ensemble des membres du Collège communal en ont également une bonne perception, bien que certains soient engagés plus que d'autres.

Il ne cite pas concrètement des avantages à adopter des pratiques circulaires pour l'administration communale, mais la sensibilisation effectuée depuis longtemps, notamment grâce à l'écoteam, est bénéfique et permet aux membres du personnel d'être plus éco-exemplaires.

Dans l'étape de la problématisation, Monsieur Jamin souligne les difficultés de mener à bien des pratiques circulaires : des « conditions compliquées », mais aussi une réglementation vraisemblablement contraignante. L'administration communale utilise toutefois une série d'outils favorables à la réalisation de pratiques liées à l'économie circulaire :

- **Le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)** : un document de planification qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il a été élaboré dans le cadre de la Convention des Maires et a été approuvé par le Conseil communal ;
- **L'Agenda 21 local** : un plan d'action adopté en 2014 par le Conseil communal. Il s'agit de l'aboutissement d'un travail réflexif entre l'administration communale, les citoyens et des partenaires clefs ;
- **Le programme stratégique transversal (PST)** est une feuille de route réalisée en 2018 qui reflète la stratégie élaborée par l'ensemble des membres du Conseil communal afin

d'atteindre les objectifs majeurs qu'ils se sont fixés. On y retrouve des actions favorables à la réalisation de pratiques liées à l'économie circulaire : instaurer des clauses sociales, éthiques et environnementales dans les marchés publics, créer une écoteam, supprimer le plastique à usage unique, mener des actions de sensibilisation auprès du personnel afin de réduire les impressions papier, mettre en place un plan de déplacement du personnel, ou encore réaliser l'isolation thermique d'une crèche ;

- **Les réseaux sociaux** : Instagram et Facebook sont utilisés pour la communication des pratiques et assurer un contact efficace avec les citoyens. Monsieur Jamin souligne la nécessité de les utiliser, bien qu'il n'en ait pas une bonne perception.

Le point de passage obligé semble correspondre à l'élaboration du PST à la fin de l'année 2018 qui, comme souligné précédemment, reprend des actions favorables à la réalisation de pratiques liées à l'économie circulaire qui sont aujourd'hui concrétisées : la mise en place d'une écoteam et les actions de sensibilisation pour la réduction des impressions papier sont des exemples d'actions qui ont abouties. Ce document stratégique a fait l'objet d'une approbation par le Conseil communal à un moment précis en début de législature.⁵

Dans la phase de l'intéressement, Monsieur Jamin souligne que ce sont uniquement ses convictions qui le poussent à s'intéresser au concept de circularité. Afin de pouvoir l'intégrer au mieux dans les politiques locales, l'administration communale a établi plusieurs partenariats avec des représentants des institutions publiques suivantes :

- **L'intercommunale In BW**, pour la mise en place de points d'apports volontaires au sein de la commune ;
- **La province du Brabant wallon**, pour la mise en place du Trophée de l'économie circulaire, un concours incitant les entreprises locales à réviser leurs pratiques ;
- **La Région wallonne**, qui propose des appels à projet auxquels répond l'administration communale, principalement ceux qui se rapportent au domaine énergétique ;
- **ÉcoRes**, un organisme qui épaula la commune dans sa transition vers un développement durable.

⁵ <https://www.uvcw.be/fonctionnement/focus/art-2464>

À titre personnel, Monsieur Jamin a essayé d'inciter d'autres personnes à repenser leurs pratiques, en privilégiant le décodage du système plutôt que l'emploi d'un ton moralisateur. Dans l'ensemble, l'administration communale a la capacité d'inciter les entreprises locales et les citoyens à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement, comme l'utilisation de gobelets réutilisables lors des festivités, en exerçant une certaine pression.

La phase d'enrôlement révèle l'engagement de Monsieur Jamin dans la promotion de l'économie circulaire. Il est à la fois un excellent communicateur, facilitateur et coordinateur du réseau et il initie des projets entièrement dédiés à cette philosophie. Dans l'ensemble, l'administration communale encourage activement l'implication d'autres acteurs locaux dans la transition vers une économie circulaire. Elle soutient financièrement ou a soutenu des associations citoyennes telles que Zérowaste, et fournit des ressources matérielles pour des initiatives comme le Repair Café. Elle maintient des liens étroits avec le tissu associatif local.

Enfin, Monsieur Jamin souligne une mobilisation croissante d'acteurs, favorables à la réalisation d'actions qui s'inscrivent dans au moins une des stratégies visées par la règle des 10 R, bien que l'individualisme semble exercer une influence sur les pratiques citoyennes. Son évaluation des pratiques circulaires locales est contrastée : il reconnaît des progrès, mais estime que le mouvement n'avance pas assez rapidement à son goût.

En tant qu'échevin de l'environnement, sa connaissance des enjeux environnementaux, sa capacité à négocier et à convaincre les membres du Collège de soutenir des initiatives telles que le trophée de l'économie circulaire, confèrent à Monsieur Jamin une légitimité indéniable pour mener des actions en lien avec l'économie circulaire et pour agir en tant que porte-parole au sein d'un réseau d'acteurs local.

Un mot sur le trophée de l'économie circulaire : il s'agit d'une initiative locale menée par le 1^{er} échevin de la Ville en 2016 et 2017. Ce concours, repris par la Province en 2017 sous le nom de « Trophée Incidence », vise à sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire et à les soutenir dans la mise en place des transformations nécessaires pour y adhérer. Il les récompense sur leurs pratiques se référant aux sept piliers de l'économie circulaire définis par l'ADEME, et notamment sur le réemploi, la réutilisation, la réparation et le recyclage de produits.

Entretien n° 2 : Monsieur Antoine, Échevin de la petite enfance à l'administration communale A

Au cours de la phase identitaire de l'entretien, Monsieur Antoine a exposé ses multiples responsabilités en tant qu'échevin, incluant notamment la petite enfance, la mémoire artistique, la culture et les droits humains.

Il accueille favorablement les pratiques liées à l'économie circulaire, qui permettent de réduire l'emprunte carbone, et s'intéresse tout particulièrement à ce concept qui représente la voie à suivre, dans un souci de consommer local.

Les avantages sont pour lui nombreux : il s'agit d'un enrichissement local, générant des impacts positifs sur l'environnement naturel et social. Il souligne les bénéfices non négligeables contribuant à une santé saine et un renforcement de la solidarité citoyenne. L'économie circulaire fait office de contre-pouvoir envers la dynamique low-cost.

Monsieur Antoine a mené une initiative circulaire remarquable en concrétisant le projet de se fournir en couches réutilisables aux crèches. Cette action découle d'une demande adressée à la Région wallonne (Go Circular), qui a octroyé un subside à la commune pour réaliser ce projet. Selon lui, ces fournitures contribuent à générer un impact environnemental et sanitaire positif. Il mentionne également une initiative antérieure de sa part visant à offrir des incitations financières aux familles de l'entité pour l'adoption de couches réutilisables, mais qui n'a pas donné les résultats escomptés.

La résistance au changement demeure le plus grand obstacle à ces initiatives. L'utilisation des couches réutilisables à la crèche a permis de réduire la quantité de déchets liés aux langes jetables, mais non seulement la structure ne communique pas cette consécration, mais ses membres tendent aussi de revenir aux anciennes pratiques. Ce projet semble s'étioler. Miser sur la conscientisation des médecins sur les risques sanitaires des couches lavables semble une piste à explorer, d'autant plus que la parole de ces professionnels de la santé est légitime aux yeux des citoyens pour évoquer ce sujet.

Monsieur Antoine souligne toutefois que les grosses structures locales ont signé un partenariat avec une firme flamande pour le ramassage des couches dans le but de les recycler, ce qui correspond à une stratégie circulaire axée sur l'application utile des matériaux. Le recyclage ne demande pas de changement de comportement, contrairement à l'utilisation des couches.

D'autres obstacles majeurs semblent manifestes pour réaliser ces actions :

- L'absence de coopératives locales sur le territoire, aucune d'entre elles ne remplissant le rôle d'incubateur pour soutenir le développement des autres ;
- Les contraintes temporelles : si les citoyens ont pu en bénéficier pendant la pandémie de Covid-19, ce n'est plus aussi évident aujourd'hui ;
- Les coûts associés aux actions.
- Le manque d'anticipation.
- L'adoption de mesures en urgence, motivée principalement par des considérations financières et budgétaires immédiates, plutôt que par une vision à long terme prenant en compte divers aspects.

Au niveau des outils utilisés, Monsieur Antoine confirme l'utilité de l'Agenda 21, mis en place il y a une dizaine d'années par un panel composé de membres de l'administration communale et de citoyens. Cette action menée par une pluralité d'acteurs rappelle les travaux de Jürgen Habermas qui spécifiait l'importance de l'espace public comme lieu de délibération démocratique et de participation citoyenne dans la vie politique et sociale.

L'Agenda 21 est composé de lignes directrices pour avancer sur une meilleure gestion des déchets, mais aussi éduquer, informer et sensibiliser les citoyens.

Autre outils de prédilection : celui de la culture. Le service Culturel contribue à la réalisation de spectacles pédagogiques sur l'entité qui se concentrent sur des thématiques répondant aux enjeux environnementaux, dont la gestion des déchets.

L'administration communale tente enfin de fédérer et structurer les actions locales. Elle a les moyens d'y parvenir et mise dès lors sur un autre outil : le subventionnement.

Un point de passage obligé semble s'être réalisé lorsque le parti Écolo a rejoint la majorité communale en 2018 : une dynamique s'est renforcée et les actions émanant de l'Agenda 21, mais aussi du Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) et du Conseil consultatif auxquels participent les citoyens ont nourri ce dynamisme.

Monsieur Antoine s'intéresse lui aussi à l'économie circulaire, essentiellement par conviction. De manière globale, les crises semblent jouer un rôle catalyseur dans les consciences.

Les acteurs auxquels ont fait appel la commune est la Région, notamment pour les langes réutilisables, mais aussi l'In BW qui ne procurerait pas une véritable satisfaction. La Province du Brabant wallon s'inscrit aussi dans cette dynamique en proposant la plateforme Made in BW, qui permet d'acheter des produits auprès de producteurs locaux.

Monsieur Antoine encourage l'adoption de pratiques inscrites dans une démarche circulaire lors de ses discours politiques, dans le but de mobiliser les gens vers des initiatives de changement. Il met en lumière le rôle de son homologue, Monsieur Jamin, qui anime des capsules sur la préparation de plats locaux en collaboration avec la radio locale. De plus, il a activement contribué à l'installation d'un parc éolien comprenant quatre éoliennes, avec la condition qu'une d'entre elles soit la propriété des citoyens. Tout comme Monsieur Jamin, il se distingue également par ses compétences en communication.

Parmi les acteurs locaux qui apportent leur pierre à l'édifice, il y a le responsable de la cellule Marchés publics, mais aussi les conseillers en énergie et en environnement. Le social, à travers le plan de cohésion sociale, mais aussi le service Insertion sociale du CPAS, y contribuent un peu. Des ASBL locales ont développé des potagers collectifs et des jardins partagés, ce qui rétablit des liens sociaux. Il existe l'ASBL Grands-Parents pour le Climat, active sur l'entité, qui contribue à conscientiser les jeunes générations. Enfin, il cite l'intercommunale Cap Innove, qui a contribué à matérialiser le projet de Trophée de l'économie circulaire.

La mobilisation prend de l'ampleur, et même si des initiatives disparaissent, elles auront eu un impact et laissé leur trace sur laquelle peuvent renaître de nouvelles initiatives, comme par exemple le développement d'une halle. Il souligne aussi les bienfaits du marché séculaire hebdomadaire sur l'entité, où l'on retrouve des producteurs qui proposent leurs produits.

Son projet circulaire principal concrétisé sont les langes réutilisables, et il apporte notamment sa pierre à l'édifice en sollicitant la cellule Marchés publics pour y inclure des clauses qui s'inscrivent dans cette démarche, ce qui contribue à adapter le comportement des soumissionnaires. Les marchés publics seraient dès lors un instrument politique de choix pour favoriser le déploiement local de l'économie circulaire.

Son bilan est globalement positif, mais bien que les idées abondent, une progression plus rapide serait souhaitable.

Son avis est de devoir miser sur la fédération, l'élargissement des relations et poursuivre les démarches formatives, éducatives et pédagogiques à l'égard de la population. Il n'y a pas pour lui une majorité de jeunes qui sont impliqués, pas assez pour qu'il y ait des changements majeurs, mais il y a une fraction de plus en plus large. Les progrès sont lents, mais réels.

Entretien n° 3 : Monsieur Vale, Responsable des marchés publics à l'administration communale A

Monsieur Vale est bachelier en gestion de l'environnement urbain et exerce depuis 16 ans dans les marchés publics, dont 8 au sein de son administration communale.

Sa familiarité avec l'économie circulaire vient de son niveau de sensibilisation acquis au cours de sa formation, mais aussi au cours de sa carrière au sein de l'administration, qui se caractérise par son collègue communal en partie Écolo. Sa perception est positive et souligne la nécessité d'emprunter cette voie.

Parmi ses réalisations concrètes en lien avec la circularité, il y a la mise en place des fontaines à eau, mais ce dont il est particulièrement fier, ce sont les marchés conclus pour l'installation de chaudières biomasses, dont une pour les serres communales et une pour une école, et ce malgré le coût relativement élevé et l'investissement à réaliser en conséquence. Cette action a, une nouvelle fois, été portée par Monsieur Jamin.

Il n'y a pas vraiment d'avantages pour l'administration communale d'adopter des démarches circulaires, en tout cas sur le plan pragmatique, car ces actions sont généralement plus chères. En revanche, il y a des bienfaits manifestes en matière de visibilité, de protection de l'environnement, de fierté et de conscience professionnelle.

Au niveau des acteurs partenaires de la commune pour mener à bien ces démarches, Monsieur Vale souligne que la Région les a soutenus pour la réalisation d'un plan d'action pour la passation de marchés publics responsables, un projet du PST communal. Ils ont conclu un marché avec SOCOPRO, une ASBL soutenue par la Région qui propose des labellisations pour les cantines scolaires à travers son programme « Manger demain ». Enfin, la commune se fournit également en compost auprès d'In BW via un marché public « In house ».

Les principaux obstacles sont clairs : elles sont de l'ordre légal et administratif. Les réalités et la complexité juridique engendre une autre difficulté : le temps à consacrer pour mettre les choses en place.

Une autre gageure est le problème d'adéquation entre les demandes et l'offre de marché. Certains opérateurs économiques ne peuvent répondre à des cahiers de charges trop spécifiques ou qui demandent de fournir une quantité trop importante.

Les outils utilisés pour réaliser des actions circulaires sont le PST, et aussi l'écoteam, un groupe de travail qui se concentre sur trois volets : la mobilité, la gestion des déchets et les espaces verts. Un projet d'envergure serait celui de la création d'une micro-forêt. Il y a aussi les réseaux de communication avec la page Facebook de la Ville, le site internet de la Ville et la presse.

Monsieur Vale ne souligne pas un point de passage obligé spécifique. Cette conscientisation aux enjeux environnementaux s'est réalisée de façon graduelle.

Il souligne que le sujet de l'économie circulaire l'intéresse naturellement, poussé par sa curiosité, sans que cela ne soit pour lui une réelle opportunité professionnelle ou personnelle. Il préfère spécifier l'enrichissement personnel.

Outre la Région wallonne, Monsieur Vale cite Auctelia, une entreprise basée sur l'entité et spécialisée dans le courtage et la vente aux enchères en ligne de tout équipement professionnel d'occasion. Leur plateforme permet à l'administration communale de vendre des matériels usagés. Ceux-ci sont ensuite répertoriés dans le catalogue d'Auctelia, où ils seront disponibles à l'achat, leur offrant ainsi une seconde vie. Ce partenariat s'est concrétisé via un marché public réalisé par Monsieur Vale.

Il est intéressant de noter que la commune opte de moins en moins pour le leasing pour des raisons financières et administratives, alors que cette approche est liée à l'économie circulaire. En effet, à la fin d'un contrat de leasing, les équipements peuvent être remis en état et réutilisés par d'autres entreprises ou individus, plutôt que d'être jetés. Cela favorise la réutilisation des ressources et réduit la quantité de déchets envoyés aux décharges.

Monsieur Vale n'engage pas directement les individus à s'intéresser au concept de circularité. Cependant, il intègre des clauses dans les cahiers des charges afin d'encourager les opérateurs économiques à proposer des offres plus respectueuses de l'environnement. La pierre à l'édifice qu'il apporte est administrative, grâce à son expertise.

Il cite l'association des commerçants de l'entité parmi les acteurs locaux impliqués dans la circularité, car ils se sont fournis en gobelets réutilisables et les emploient notamment lors de festivités, bien avant que les dispositions locales les contraignent à agir.

Les pratiques évoluent dans le bon sens. Les membres du Collège font preuve d'une réelle volonté politique et travaillent en coordination, et ce malgré les embûches juridiques.

Globalement, il assiste à une mobilisation croissante et en tire un bilan positif. Il recommande l'utilisation des centrales d'achat, qui doivent s'engager à améliorer leur communication sur les marchés proposés, mais qui facilitent son travail quotidien.

Entretien n° 4 : Monsieur Renard, Coordinateur POLLEC à l'administration communale A

Monsieur Renard est bachelier en immobilier de formation et travaille au sein de l'administration communale depuis 1 an ½. Son rôle à l'administration communale est d'accompagner la commune dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et du pilotage du PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat).

Il initie plusieurs initiatives visant à réduire l'empreinte carbone, telles que le programme « Marche tes 5 minutes » pour encourager les enfants à privilégier la marche pour se rendre à l'école, ainsi que « Stop Pub » pour réduire la publicité dans l'espace public. Ces idées sont initialement proposées par le comité citoyen et bénéficient du soutien de la commune pour leur concrétisation. Des aides financières existent pour les soutenir.

Monsieur Renard est familier avec le concept de deuxième main, qui s'inscrit dans une démarche circulaire. On est pour lui sur la réutilisation des ressources, la réparation dans le cadre du Repair Café, mais aussi sur du local.

Il exprime une perception très favorable de l'économie circulaire. Un projet majeur qu'il envisage de mettre en œuvre s'inspire du concept « Un vélo pour 10 ans » : il consiste à collecter des vélos par le biais de dons, à les réparer, puis à les distribuer aux enfants. Ces vélos peuvent être échangés lorsque cela est nécessaire.

Les avantages qu'il voit à intégrer l'économie circulaire dans les pratiques sont l'apport de bénéfices pour les personnes précarisées, tout en favorisant la cohésion sociale lors des ateliers de réparations, et cela contribue à la réduction des déchets.

Il n'évoque pas de soutien d'autorités publiques pour ces démarches, mais souligne le travail du service Environnement pour les campagnes de zéro déchet, notamment en collaboration avec Bio-Planet. Il souligne toutefois la création d'un nouveau parc à conteneur sur l'entité grâce à l'In BW.

Les obstacles rencontrés pour réaliser ces démarches sont essentiellement des contraintes de temps. Cela demande plus de personnel pour y pallier, ou du moins une personne engagée pour faciliter les mises en place de ces démarches.

Les outils privilégiés pour mener des actions en faveur de l'économie circulaire sont le Programme stratégique transversal (PST) ainsi que l'écoteam, ce dernier étant une initiative relativement récente lancée en octobre 2023. Jusqu'à présent, l'écoteam a mis en œuvre peu d'actions concrètes, mais son influence reste notable en raison de la participation de chefs de service et de personnalités influentes. Certaines idées de projets proposées par l'écoteam ont été reprises par d'autres acteurs qui se chargent de les concrétiser, notamment la création d'un compost communal.

Sa relation avec les membres du Collège et le Directeur général est excellente. Il présente ses projets avec autant d'assurance au bourgmestre qu'aux autres membres du Collège. Parmi les échevins, c'est Monsieur Jamin qui défend le mieux ses projets lors des séances collégiales et du Conseil. Des concessions sont inévitables dans cette majorité à deux partis, mais ses projets sont validés dans 90 % des cas.

Parmi les éléments qui ont stimulé les initiatives, on retrouve l'obligation de tri des déchets. Cette contrainte pousse à l'adaptation. En mettant en avant les bénéfices financiers associés à l'adoption de certaines pratiques, les autorités sont davantage encouragées à soutenir des projets circulaires.

Monsieur Renard n'est pas motivé par des intérêts personnels lorsqu'il choisit des pratiques liées à l'économie circulaire. Son engagement pour l'achat de seconde main reflète sa volonté personnelle de réduire son empreinte carbone. Il privilégie l'utilisation de la plateforme de vente en ligne Vinted pour ses achats, car les magasins physiques offrent peu ou pas de choix en matière de produits pour hommes.

Il pense que l'achat en ligne pourrait avoir un impact moindre, surtout si l'on choisit des articles de qualité inférieure dans un magasin physique, qui ont tendance à s'user rapidement.

Il essaye de sensibiliser les gens à revoir leurs pratiques, essentiellement en privé auprès de sa famille, même s'il encourage l'adoption de pratiques axées sur la seconde main auprès de membres de l'administration communale.

Monsieur Renard contribue à l'avancement des projets par le biais de son expertise. Il collabore avec divers acteurs locaux, notamment les citoyens et les PME, ainsi que le CREG, qui se concentre davantage sur la promotion des énergies renouvelables.

Il ne confirme pas explicitement si les actions deviennent plus fréquentes et de meilleure qualité, mais il indique une tendance dans cette direction. Il exprime également une incertitude quant à l'ampleur croissante de la mobilisation des acteurs impliqués, soulignant que son point de vue pourrait être biaisé étant donné son fort investissement dans la question.

Son bilan de ces pratiques est nuancé. Il remarque que leur mise en œuvre demande beaucoup de temps, surtout compte tenu de la complexité des projets en lien avec l'économie circulaire. Cependant, il met en avant la valeur esthétique de ces actions. Enfin, il souligne que l'essence même de l'économie circulaire réside dans la capacité à rassembler les individus, ce qui représente selon lui le seul véritable moyen de la faire fonctionner.

Entretien n° 5 : Monsieur Milan, Échevin de la transition énergétique et du folklore à l'administration communale B

Monsieur Milan, titulaire d'un diplôme de graduat en commerce international, a débuté sa carrière dans le secteur bancaire. Depuis cinq ans, il assume ses fonctions de premier échevin, où ses responsabilités incluent la gestion du folklore local ainsi que la promotion et la mise en œuvre des politiques liées à la transition énergétique.

L'économie circulaire représente essentiellement pour lui le circuit court, mais aussi la réparation des produits et le recyclage. Il en a une bonne perception et est conscient que chacun d'entre nous doit agir et ressortir son côté écolo.

Il ne croit pas en une vision extrémiste de l'écologie, ni à celle de la décroissance, bien qu'il souligne l'importance de ralentir et de réfléchir à notre consommation. À ses yeux, Le défi principal réside dans l'enjeu démographique, notamment en raison de la décroissance démographique observée en Europe.

Les avantages à intégrer l'économie circulaire dans les pratiques résultent de ses convictions. Son engagement politique reflète aussi l'envie de privilégier la consommation locale. Et tout le monde y gagne, que ce soit les locaux et l'environnement.

Au sein du Collège et du Conseil, tout le monde est aligné là-dessus. Son homologue qui possède le développement durable dans ses attributions a mis en place toute une politique de tri de déchets au sein de l'ensemble du territoire communal.

L'une de ses réalisations principales est la conclusion d'un marché public pour la fourniture de gobelets réutilisables et des services associés. Initialement, l'exécution de ce marché était confrontée à des difficultés, en raison de la réticence générale à utiliser ces produits durant les festivités. Cependant, une évolution des mentalités est en cours, ce qui facilite désormais la mise en œuvre de cette initiative. En ce qui concerne les comités qui empruntent ces gobelets à la Ville pour les mettre à disposition lors des événements locaux, la gratuité a été un argument décisif pour les convaincre d'adopter ce concept.

Cet exemple met en évidence la principale difficulté soulevée par Monsieur Milan, à savoir le changement des habitudes.

L'utilisation des gobelets réutilisables est en vigueur au sein de la commune depuis la levée du dernier confinement lié à la pandémie de Covid-19, bien avant que le nouveau décret sur les déchets, la circularité des matières et la propreté publique n'interdise l'usage des gobelets jetables à partir du 1er septembre 2023. Cela témoigne de la sensibilisation suffisante des membres du collège communal qui ont su anticiper cette mesure.

Les pratiques liées à l'économie circulaire, comme l'utilisation de gobelets réutilisables, sont communiquées via les réseaux sociaux, le bulletin communal « La Passerelle » et le site internet, qui détaille les modalités pratiques. Toutes ces actions sont répertoriées dans le PST. L'écoteam est un autre moyen de promouvoir ces pratiques, mais elle manque de dynamisme.

Le mouvement a été renforcé par l'installation de la nouvelle législature en 2018, avec l'arrivée d'échevins porteurs de nouvelles idées. Parmi les partenaires essentiels de la commune cités par Monsieur Milan, figure le BEP, notamment pour le tri des déchets. Il souligne particulièrement une personne qu'il cherche à encourager à revoir ses pratiques : son épouse.

Un certain nombre d'acteurs locaux participent également à ce mouvement :

- CoopESEM, une coopérative citoyenne basée à Florennes qui rassemble à la fois des producteurs et des consommateurs de la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse ;
- Un magasin local situé à Gourdinne ;
- Les petits déjeuners Oxfam, de temps en temps organisés sur l'entité.

En matière énergétique, les ampoules des réverbères du parc de la commune sont progressivement remplacées par des LED, de même que certaines infrastructures sportives. L'objectif est de rendre la commune neutre en termes de production et de consommation d'énergie.

Pour atteindre cet objectif, des communautés d'énergie seront créées et des panneaux photovoltaïques seront installés progressivement sur les bâtiments communaux. La commune deviendra productrice d'énergie et la diffusera sur certains bâtiments. De plus, il souligne une autre action de la Région dans la commune : le déploiement d'un éclairage évolutif.

En ce qui concerne le parc éolien, la commune est favorable à l'ajout de nouvelles éoliennes dans les parcs existants, mais elle n'envisage pas la création de nouveaux parcs.

Monsieur Milan précise que ces actions en lien avec l'économie circulaire ont toujours été qualitatives et que cette mobilisation d'acteurs engagés dans ce mouvement est croissante. Les crises nous mettent au pied du mur et nous poussent à agir, mais il est fréquent de constater un relâchement par la suite, comme un effet de balancier.

Ses recommandations sont sans équivoque : il est crucial de maintenir les efforts et de ne pas se contenter des succès passés, surtout étant donné qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

Entretien n° 6 : Monsieur Simon, éco-conseiller à l'administration communale B

Monsieur Simon travaille depuis 26 ans à la Ville en tant qu'éco-conseiller, après avoir suivi un master en géographie. Il souligne la richesse de sa fonction à tout point de vue.

Il est familier avec le concept de l'économie circulaire, mais il exprime des regrets quant au manque d'actions concrètes entreprises par la commune dans ce domaine. Malgré cela, il témoigne d'une perception positive du concept. À titre d'exemple, il évoque la récupération d'une citerne pour l'arrosage des fleurs, une initiative visant à réduire l'utilisation de l'eau de ville.

Les avantages de s'impliquer dans ce mouvement incluent la réduction des déchets, la limitation de la consommation et la diminution des coûts, même si ceux-ci sont minimes. Un autre avantage pour la commune est l'obtention de subventions dans le cadre de son engagement vers le zéro déchet, ce qui représente un intérêt financier. Il souligne également l'importance pour l'administration communale d'être un exemple pour ses citoyens.

Les obstacles principaux ne sont plus politiques mais essentiellement temporels, au niveau du travail et de l'adaptation à de nouvelles pratiques. La réglementation évolutive est aussi une difficulté à surmonter, bien qu'elle incite à réviser ses pratiques.

Les principaux outils utilisés sont les subsides obtenus par la commune pour ces initiatives, ainsi que les formations. Cependant, leur efficacité n'est pas toujours garantie et elles ne sont pas spécifiquement axées sur l'économie circulaire.

Il souligne un événement capital survenu en 2021 : l'engagement de l'administration communale dans la démarche zéro déchet, à la suite d'une réunion organisée à l'initiative du BEP avec les membres du collège. Ces derniers ont été convaincus de s'engager durablement dans cette voie, d'autant plus que l'intercommunale leur fournit un soutien administratif et financier solide pour concrétiser ces actions.

Monsieur Simon a déjà incité le personnel à participer à des initiatives liées à l'économie circulaire via l'écoteam qu'il supervise, ce qui constitue une autre ressource clé. Ce groupe de travail a organisé un atelier sur le zéro déchet qui a été très bien accueilli au sein de l'administration, et des projets pour contrer la pollution numérique sont en cours de

développement. Cependant, les réunions de l'écoteam, organisées en moyenne deux fois par an, limitent la mise en place d'actions régulières.

Les réseaux sociaux se révèlent être d'excellents outils de communication pour partager des actions ou des projets avec les citoyens, bien plus que le site internet de la Ville, qui est moins interactif.

Son rôle dans ce mouvement consiste à fournir son expertise technique pour la réalisation des tâches liées à sa fonction. De plus, il contribue en proposant des idées d'actions.

Parmi les acteurs locaux impliqués dans ce mouvement, la personne en charge du Plan de cohésion sociale au sein de l'administration communale joue un rôle important. Elle est fréquemment en contact avec des associations citoyennes désireuses de s'engager également. De plus, un partenariat avec la Ressourcerie namuroise a été établi.

Il y a une évolution plus fréquente et qualitative des actions en lien avec l'économie circulaire. Monsieur Simon cite par exemple la récupération de sapins de Noël avec leur motte qui sont replantés au service technique des travaux.

La population semble réceptive à ces actions, d'autant plus que le Repair Café de la commune connaît un franc succès.

Un des principaux projets concrétisés est la mise en place de fontaines à eau au sein de l'administration communale. Le personnel a pu bénéficier de gourdes provenant du BEP grâce à la réalisation de ce projet.

Selon lui, les acteurs impliqués dans ce mouvement se mobilisent de plus en plus. Il dresse un bilan globalement positif, soulignant que nous progressons dans la bonne direction, même s'il reste des possibilités d'amélioration. Cependant, il conclut sans proposer de nouvelles idées ou recommandations.

Entretien n° 7 : Monsieur Mélias, Responsable ADL à l'administration communale B

Monsieur Mélias est géographe de formation comme Monsieur Simon et travaille pour la Ville depuis 19 ans. Il est responsable de l'Agence de Développement Local, qui a pour objectif de favoriser le développement économique et touristique de l'entité, en remédiant ses faiblesses et en apportant un accompagnement aux acteurs économiques locaux.

Il occupe le poste de responsable au sein de l'Agence de Développement Local, dont la mission est de stimuler le développement économique et touristique de la région en identifiant et en traitant ses points faibles, tout en offrant un soutien aux acteurs économiques locaux quels qu'ils soient.

Il possède une familiarité et une expertise solide en matière d'économie circulaire. Il conçoit des projets axés sur la mutualisation des ressources-déchets provenant des entreprises locales, telles que les palettes inutilisées, ainsi que sur la rationalisation des déplacements. Sa perception du concept est favorable, même s'il reconnaît qu'il y a encore du chemin à parcourir.

Les avantages d'intégrer l'économie circulaire dans nos pratiques est de pouvoir diminuer l'impact sur notre environnement, même si cela paraît insignifiant. La commune a tout intérêt à se valoriser et à valoriser les entreprises et les producteurs locaux. Par ailleurs, Monsieur Mélias confirme les propos de Monsieur Simon sur la convention passée entre le Collège et le BEP au sujet de l'orientation de la commune vers le zéro déchet.

Les obstacles principaux à la réalisation de ces démarches sont le manque de temps à y consacrer, ainsi qu'un budget insuffisant pour les mener à bien.

Les outils plébiscités pour contribuer à ces actions sont le PST, les réseaux sociaux et les newsletters. Des aides communales financières et matérielles existent pour les associations qui s'engagent dans ce mouvement.

L'écoteam est également un outil précieux, avec la participation de sa collègue de l'ADL qui a proposé une action concrète : la mise à disposition de contenants pour les restaurateurs. L'installation de fontaines à eau est une autre idée insufflée par ce groupe de travail.

Son intérêt à s'impliquer dans l'économie circulaire est principalement basé sur une forte conviction personnelle. Il encourage activement les entreprises locales à adopter ces pratiques en proposant de nouveaux projets aux entreprises qu'il approche.

Les initiatives ne sont pas forcément plus fréquentes mais ponctuelles. Il souligne que lorsque des contraintes plus strictes sont imposées au niveau régional, comme par le biais de décrets ou de lois, tout le monde est motivé à se conformer. Cependant, il déplore que ce manque d'informations et de directives des autorités régionales complique la mise en œuvre de ces mesures au niveau local. Il suggère que peu d'informations ont été communiquées de la Région à la commune à ce sujet.

Selon Monsieur Mélias, la création de l'écoteam représente un projet phare réalisé par la commune dans le contexte de ses efforts en faveur de l'économie circulaire. Cependant, ce groupe de travail n'a principalement réussi qu'à mettre en œuvre des actions de petite envergure.

Il observe une mobilisation croissante de parties prenantes s'impliquant dans ces initiatives. Cette évolution semble se dérouler à un rythme relativement rapide par rapport à celui d'il y a 10 ou 15 ans.

Son bilan est mitigé car il remarque que ce sont surtout les modifications législatives et les exigences régionales qui poussent à agir, plutôt qu'une véritable anticipation. Il souligne l'importance d'accroître les ressources financières pour favoriser la multiplication et la durabilité des initiatives fructueuses.

Entretien n° 8 : Madame Soller, Responsable du Plan de cohésion sociale à l'administration communale B

Madame Soller est assistante sociale de formation et travail pour l'administration communale B depuis 18 ans. Elle s'implique dans le cadre du plan de cohésion sociale depuis l'année 2014.

Bien qu'elle ne soit pas familière avec le concept de l'économie circulaire et n'ait pas pu en expliquer les tenants et les aboutissants, elle a joué un rôle fondamental dans la mise en place d'un Repair Café, nommé « Réparons ensemble », au sein de la commune. Cette initiative s'inscrit dans une démarche circulaire puisqu'elle encourage la réparation et la réutilisation des objets au lieu de les jeter dès qu'ils sont cassés ou endommagés.

Elle mentionne spécifiquement la création d'un jardin partagé, une autre initiative en lien avec l'économie circulaire, car ce projet met en avant la production locale. Cette approche contribue à réduire l'empreinte carbone en raccourcissant les distances parcourues par les aliments, de leur lieu de production à leur consommation.

Elle a une bonne perception de ces pratiques, qui contribuent selon elle à améliorer la cohésion citoyenne.

Le principal obstacle à la mise en place de ces actions est principalement lié au temps. Elle fait remarquer que son équipe a été excessivement ambitieuse dans le cadre du dernier plan proposé (PCS 3).

Les outils utilisés pour contribuer à ces pratiques sont les flyers, le bulletin communal et les réseaux sociaux, notamment pour faire des appels aux volontaires. La page Facebook « Réparons Ensemble » est un outil de communication de choix pour en faire la promotion.

Madame Soller collabore principalement avec la Région wallonne, qui offre un soutien administratif à travers l'initiative « Réparons ensemble » et, à l'occasion, un soutien financier pour d'autres projets. Grâce à cette collaboration, le Conseil consultatif des Aînés, une entité citoyenne locale, a pu concrétiser le projet de Repair Café au sein de la commune.

Son rôle en tant qu'actrice est fédérateur, en agissant comme un catalyseur pour unir les citoyens qui soumettent des demandes de projets auprès d'elle.

Elle confirme que ces initiatives sont de plus en plus fréquentes et de meilleure qualité. On observe une mobilisation croissante des acteurs locaux impliqués

Son évaluation des initiatives est favorable. Elle est plutôt impressionnée par la jeune génération, tout en notant que c'est un mouvement intergénérationnel auquel elle assiste.

Entretien n° 9 : Madame Sélène, Responsable « travaux et logistiques » et spécialisée en marchés publics à l'administration communale B

Madame Sélène est assistante sociale de formation et spécialisée en marchés publics de travaux. Elle travaille depuis 24 ans pour l'administration communale B.

Elle est familière avec le concept d'économie circulaire dans la gestion des marchés publics, intégrant des critères environnementaux dans les cahiers des charges tout en respectant le principe européen du DNSH, « Do No Significant Harm », qui vise à éviter tout dommage important à l'environnement. Ce principe est d'autant plus crucial qu'il intègre l'économie circulaire dans ses six objectifs environnementaux à atteindre, et il doit être respecté à la fois par les pouvoirs adjudicateurs et les soumissionnaires. Des subsides sont en jeu, surtout dans le cas de rénovations énergétiques.

Elle a une perception mitigée car elle reconnaît la nécessité de s'adapter professionnellement, ce qui implique des agents techniques qualifiés pour réussir cette transition.

Une expérience concrète de l'économie circulaire est l'utilisation de gobelets réutilisables, faisant l'objet d'un marché public, Bien qu'elle n'ait pas été chargée de cela au sein de l'administration.

Les avantages de l'intégration de la circularité dans les pratiques communales sont la possibilité de réaliser des économies d'énergie. Cela engendre moins d'émission et est bénéfique pour l'environnement.

Les principaux obstacles à la réalisation de ces actions sont essentiellement liés au temps à y consacrer, dans un contexte où les procédures en matière de marchés publics se complexifient, mais aussi au niveau de la législation qui évolue sans cesse.

Les outils sollicités pour mener à bien ces initiatives sont les subsides à obtenir, notamment dans le cadre d'une procédure de marchés publics.

Madame Sélène confirme que le Collège avait bien pris comme décision d'envergure d'adhérer à la démarche « zéro déchet » proposée par le BEP. Elle souligne également les normes et les exigences de plus en plus contraignantes de la Région pour obtenir certains subsides, surtout lorsqu'il s'agit de marchés publics en lien avec les bâtiments.

Son intérêt pour l'économie circulaire découle de ses convictions personnelles, se sentant quelque peu sensibilisée à cette question.

Le BEP est bien considéré comme un partenaire clef, mais aussi la Région avec le SPW, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Commissariat général au Tourisme en ce qui concerne l'obtention de subsides.

Elle ne cherche pas activement à encourager les autres à modifier leurs comportements, mais elle est sensibilisée à la question, comme en témoignent ses efforts pour trier ses déchets et surveiller sa consommation de chauffage à domicile.

Son rôle dans cette transition se réfère essentiellement à son expertise en marchés publics, en intégrant notamment des critères environnementaux dans les cahiers des charges.

Elle cite parmi les acteurs locaux les membres du Collège, qui sont tou(te)s conscientisé(e)s, une conseillère en prévention qui se rend dans les écoles pour sensibiliser les élèves et le personnel, mais aussi un agent de prévention de l'environnement, qui réalise aussi des marchés publics, notamment pour les poubelles de tri. Enfin, elle cite des conseillers d'Écolo qui font partie du Conseil communal.

Pour Madame Sélène, une mobilisation croissante des parties prenantes représente une tendance notable. Cependant, elle en tire principalement un constat de travail supplémentaire et de contraintes de plus en plus évidentes, bien que cela puisse contribuer à des améliorations.

Entretien n° 10 : Madame Florence, Responsable du service Environnement à l'administration communale C

Madame Florence occupe le poste d'Éco-conseillère au sein de l'administration communale C depuis 27 ans. Elle est titulaire d'un master en zoologie et a suivi une formation en éco-conseil, qui lui a permis d'effectuer un stage au sein de l'administration communale C avant d'y être recrutée.

Elle est familière avec le concept de l'économie circulaire et voit un potentiel de développement de cette approche au sein de la commune. Elle souligne que des pratiques conformes à ce concept peuvent être mises en œuvre aussi bien sur le lieu de travail que chez soi.

Sa perception est positive. Ce concept devrait être intégré au sein de l'administration communale, notamment dans la partie marchés publics.

Elle évoque une expérience concrète avec la pratique du « zéro phyto », qui illustre plusieurs stratégies de l'économie circulaire en favorisant la réduction, la réutilisation, le recyclage et la réparation des ressources naturelles et des écosystèmes. Cependant, elle souligne que cette pratique est devenue effective principalement depuis que la législation l'impose.

Les avantages à intégrer l'économie circulaire dans les pratiques locales est de pouvoir assurer un bon fonctionnement économique local, en favorisant les indépendants et les entreprises de la Région. Cela passe par une évolution des mentalités.

Pour Madame Florence, il n'y a pas eu de décision majeure prise par le collège communal ou le conseil communal concernant l'économie circulaire. La création d'une écoteam en 2019 a été motivée principalement par des considérations financières. Ce groupe de travail manque par ailleurs de soutien des instances politiques.

Le principal obstacle réside dans le manque de sensibilisation du collège communal, qui n'accorde pas une grande priorité à l'environnement et à la biodiversité. Le bourgmestre incarne particulièrement cette absence de sensibilité. Elle souligne que la commune réagit surtout lorsque les évolutions légales l'y obligent, plutôt que d'anticiper les changements. À titre d'exemple, elle mentionne les produits phytosanitaires toujours en stock dans les locaux communaux et l'absence de transition vers l'utilisation de gobelets réutilisables. En outre, le manque de temps constitue une contrainte, réduisant ainsi sa capacité à élaborer de nouveaux

projets. La communication au sein de l'administration communale est également déficiente. Enfin, de manière générale, l'économie circulaire demeure un concept largement méconnu.

Les outils principalement utilisés pour réaliser ces démarches sont le PST, qui n'est toutefois pas étoffé et qui nécessite un travail de refonte.

Les réseaux sociaux représentent des outils de communication efficaces pour promouvoir des actions respectueuses de l'environnement, même si certains citoyens les utilisent pour exprimer leur mécontentement concernant certains projets, notamment la verdurisation des cimetières. En outre, elle mentionne un troisième outil de communication : les réunions annuelles de citoyenneté, qui permettent à la population de découvrir les projets communaux liés à la biodiversité, mais qui ne rencontrent pas toujours le succès escompté.

Il existe également une écoteam au sein de la commune depuis 2020. Elle a été initiée par la précédente échevine du développement durable. Malgré son engagement et son initiative, le collège communal a donné son accord sans en percevoir pleinement l'intérêt, se concentrant principalement sur les subsides en jeu. Cette approbation sans véritable soutien a conduit à une certaine désillusion au sein de l'équipe, avec un sentiment d'épuisement grandissant. Cette situation semble être répandue dans de nombreuses communes. Il est souligné qu'une reconnaissance officielle et un rôle plus précis pour l'écoteam pourraient lui donner plus de poids, de légitimité et d'influence auprès du collège communal.

Son intérêt pour l'économie circulaire découle principalement de ses convictions et de son engagement en faveur du développement durable.

Les acteurs principaux sollicités pour faciliter la réalisation de ces actions sont essentiellement l'intercommunale Tibi, dans le cadre de la gestion des déchets, des recyparcs et des actions de prévention. Une représentante de l'intercommunale participe aux réunions de l'écoteam, apportant ainsi des idées et des pistes d'action.

Il y a également la Région wallonne, qui octroie des subsides à la commune pour la réalisation de projets contribuant à la biodiversité, notamment dans le cadre de « Wallonie en Fleurs ». Enfin, elle collabore avec la Province sur les aspects sanitaires et la préservation des arbres remarquables.

Madame Florence incite à la révision des pratiques, aussi bien à titre privé que professionnel. Elle réussit de temps en temps à convaincre le bourgmestre de réaliser certaines actions favorables à la biodiversité et l'environnement.

Son rôle en tant qu'actrice de ce mouvement est multiple : négociatrice, communicatrice et experte technique. Bien qu'elle contribue à intégrer les pratiques dans une approche circulaire, elle s'épuise dans son rôle et ressent le besoin d'être entourée d'acteurs partageant la même vision qu'elle.

Ses principaux partenaires locaux avec lesquels elle collabore activement sont :

- Monsieur Faro, le responsable de l'entretien des parcs et jardins de la commune : il est particulièrement sensible au choix des plantes vivaces plutôt que les annuelles, ce qui contribue aux principales stratégies de l'économie circulaire. En effet, les plantes vivaces nécessitent moins de ressources en termes d'eau, de fertilisants et de pesticides que les annuelles, ce qui réduit l'emprunte environnementale. Elles peuvent également être réutilisées d'une année à l'autre sans avoir besoin d'être replantées. Il collabore étroitement avec Madame Florence pour atteindre les objectifs en matière de biodiversité.
- Madame Sienne, l'échevine de l'environnement et du développement durable : elle est soucieuse des enjeux environnementaux et encourage la concrétisation d'actions en ce sens, comme la réutilisation d'une vieille citerne pour récupérer l'eau de pluie, la défense du projet de végétalisation des cimetières, ainsi que l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires et la promotion des gobelets réutilisables. Cependant, à chaque initiative, il a été nécessaire d'attendre soit des incitations financières, soit que la législation contraigne le collège à agir pour que ces actions se concrétisent. Pour Madame Florence, Madame Florence est la seule personne véritablement consciente au sein du collège communal, mais son influence est limitée face à ce constat.

Une collaboration existe avec le CPAS, mais elle semble s'essouffler. Une action commune pour la mise en place d'un Repair Café ne s'est pas concrétisée.

Globalement, Madame Florence trouve que les actions liées à l'économie circulaire se développent bien plus qu'il y a quelques années, sans préciser l'évolution de la qualité de ces actions. Parmi les autres exemples d'actions concrétisées, il y a l'accès à la ressourcerie, grâce

à la collaboration de la commune avec Tibi. Il y a aussi les activités se rapportant au zéro déchet, dont des formations pour les familles qui souhaitent agir en ce sens.

Une autre réalisation significative a été la mise en place de l'appel à projets « 6120 Alternatives », offrant aux initiatives locales des aides financières et matérielles de la part de la commune :

- Les déjeuners malins des scouts, dont l'objectif est d'organiser des repas sans déchets ;
- Le pressoir de pommes, qui consistait à mettre à disposition un local communal pour permettre aux habitants de presser leurs pommes, ce qui encourage la réutilisation des ressources locales que sont les pommes et la réduction de la dépendance aux produits industriels emballés. Ce projet a duré environ 2 à 3 ans.

Il était également envisagé de mettre en place un verger communautaire dans le village. Bien qu'à l'origine prévu à proximité de l'Agoraspace, ce projet a été décentralisé suite à une décision collective. Cependant, le nouvel emplacement n'a pas reçu l'approbation du responsable du projet, ce qui a abouti à l'abandon de ce projet.

On assiste à une mobilisation croissante de parties prenantes, surtout du côté des citoyens qui ont revu leurs pratiques durant la période de pandémie de COVID-19. Pour faciliter cette mobilisation, Madame Florence et l'échevine du Développement durable essayeront d'inciter les nouveaux habitants de la commune à rejoindre les familles « zéro déchet ».

Madame Florence tire un bilan positif car on emprunte toutefois la bonne voie, mais le chemin reste long et il ne faut pas lâcher prise. Pour elle, il faudra saisir l'occasion de partager avec les membres du prochain collège les enjeux et les actions liés aux enjeux environnementaux, afin de redonner un nouveau souffle au mouvement au sein de l'administration communal. Il s'agirait potentiellement d'un point de passage obligé.

D'autres recommandations ont été formulées au cours de l'entretien :

- L'établissement d'une collaboration entre le PCS et le CPAS ;
- Réunir des membres du Collège, des associations et des entreprises porteuses de projets. Elle cite en exemple un représentant de la firme Écocup qui pourrait proposer une réunion avec le Collège, et non simplement discuter avec Madame Florence ;

- La nécessité d'attirer des citoyens non conscientisés aux activités liées à la biodiversité et au développement durable.

